



Ville de Vitry-sur-Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

2^{ème} séance
CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 2 AVRIL 2025

Le mercredi 2 avril 2025 à 20 h 30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	DONNE POUVOIR À	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	1 à 6, 8, 12 à 21			
LADIRE Luc	1 à 6, 8, 12 à 21			
TAILLEBOIS Sarah	1, 2, 3, 4, 6, 8, 12 à 21	5, 7, 9, 10, 11	EBODE ONDOBO Bernadette	
BEN-MOHAMED Khaled	1 à 6, 8, 12 à 21			
KONATE Fatmata	1 à 6, 8, 12 à 21			
RAMAEL Albertino	1 à 6, 8, 12 à 21			
SOUIH Salima	1 à 6, 8, 12 à 21			
HAMANI Djamel		1 à 6, 8, 12 à 21	LADIRE Luc	
OUGIER Isabelle		1 à 6, 8, 12 à 21	RAMAEL Albertino	
ATTAR Shamime	1 à 6, 8, 12 à 21			
EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 6, 8, 12 à 21			
BENBETKA Abdallah		1 à 6, 8, 12 à 21	BOUAZZA Meher	
GUENINE Sonia		1 à 6, 8, 12 à 21	LECOMTE Ludovic	
IERG Valentin	1 à 6, 8, 12 à 21			
LEFEBVRE Fabienne	1 à 6, 8, 12 à 21			
LECOMTE Ludovic	1 à 6, 8, 12 à 21			
KENNEDY Jean-Claude	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
JEANNET Agnès	1 à 6, 8, 12 à 21			
LEPRETRE Michel	1 à 4, 6, 8, 12 à 21		TMIMI Hocine	5
CHANTRY Eric	1 à 6, 8, 12 à 21			
JEANNE Laurence	1 à 6, 8, 12 à 21			
VEYRUNES-LEGRAIN Cécile				1 à 6, 8, 12 à 21
BEYSSI Philippe	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
LORAND Isabelle		1 à 4, 6, 8, 12 à 21	BEYSSI Philippe	5
BOUAZZA Meher	1 à 6, 8, 12 à 21			
BOUVIER Stéphane	1 à 6, 8, 12 à 21			
PORPIGLIA Francesco		1 à 4, 6, 8, 12 à 21	KENNEDY Jean-Claude	5
BEN-MOHAMED Salah	1 à 6, 8, 12 à 21			
BUCHOUX Béatrice	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
TMIMI Hocine	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
KABBOURI Rachida				1 à 6, 8, 12 à 21
EDDAÏDJ Rachid		1 à 6, 8, 12 à 21	IERG Valentin	
KACZMAREK Elsa	3			1, 2, 6, 8, 12 à 21
FORESTIER Christophe		1 à 6, 8, 12 à 21	BOUVIER Stéphane	
BAHRI Sandra		1 à 6, 8, 12 à 21	SOUIH Salima	

DURAND Maeva	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
SU Catherine		1 à 6, 8, 12 à 21	BEN-MOHAMED Khaled	
CIRANY Canelle				1 à 6, 8, 12 à 21
AMIMEUR Sophia Camélia	1 à 6, 8, 12 à 21			
MORONVALLE Margot		1 à 6, 8, 12 à 21	ATTAR Shamime	
DEXAVARY Laurence	1 à 6, 8, 12 à 21			
SALLEM Ryadh				1 à 6, 8, 12 à 21
DEGOUVE Karen	1 à 6, 8, 12 à 21			
MONTAVA David	1 à 6, 8, 12 à 21			
BOURDON Frédéric	1 à 6, 8, 12 à 21			
AFFLATET André Alain	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
AUBERTIN Jérôme.				1 à 6, 8, 12 à 21
NJOH Emmanuel	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
GUISSET Carole	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
NABAIS Christelle		1 à 4, 6, 8, 12 à 21	GUISSET Carole	5
SALANON Chloé	1 à 4, 6, 8, 12 à 21			5
STEFEL Naïga	1 à 6, 8, 12 à 21			
BERTHELOT Annick Marie Renée	1 à 6, 8, 12 à 21			

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry À venir »]

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le *quorum* étant atteint, **Monsieur LE MAIRE** ouvre la séance.

En préambule, **Monsieur LE MAIRE** indique que la séance sera pour une large part consacrée au vote du budget primitif, du budget principal et des budgets annexes. L'ensemble des conseillers municipaux est donc invité à signer les documents budgétaires auprès de l'administration avant de partir.

Par ailleurs, après discussion avec les présidents des différents groupes composant le Conseil municipal, il est proposé de retirer les vœux reportés lors de la séance du 12 février 2025 afin de traiter prioritairement les vœux déposés pour la présente séance.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Ludovic LECOMTE en qualité de secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, Monsieur Ludovic LECOMTE est désigné Secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 12 février 2025.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 12 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATIONS

1 – Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable pour l'année 2024 Remplacement d'un membre démissionnaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Madame Nina SERON, membre du groupe Vitry en Mieux, ayant démissionné de son poste de membre suppléant de la commission d'appel d'offres, **Monsieur LE MAIRE** invite le groupe Vitry en Mieux à proposer un remplaçant.

Monsieur BOURDON propose la candidature de Monsieur David MONTAVA.

En l'absence d'autre candidature, **Monsieur LE MAIRE** propose de procéder au vote sur la désignation.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur David MONTAVA est désigné membre suppléant de la commission d'appel d'offres à l'unanimité.

2 – Remplacement partiel de membres du conseil d'administration pour la régie du théâtre Jean Vilar

Monsieur LE MAIRE explique que les deux membres démissionnaires du Conseil d'administration de la régie du théâtre Jean Vilar sont issus du monde associatif. Sollicité par les services municipaux en vue d'un remplacement des membres démissionnaires, le Conseil d'administration de la régie a formulé les propositions de candidatures suivantes :

- Madame Michelle MARKHAM, membre de l'association Cubacoop ;
- Madame Christine DEFAIT, membre de l'association Vitryosart.

En l'absence de remarque sur les propositions formulées, **Monsieur LE MAIRE** propose de procéder au vote sur la désignation.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Mesdames Michelle MARKHAM, membre de l'association Cubacoop, et Christine DEFAIT, membre de l'association Vitryosart, sont désignées membres du Conseil d'administration de la régie du théâtre Jean Vilar.

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Préalablement au traitement des questions courantes, **Monsieur LE MAIRE** rappelle que les délibérations n° 14 et 16 portent respectivement sur la dénomination du groupe scolaire Bel-Air nord et de trois voiries situées autour du pôle multimodal de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Ardoines. Des concertations citoyennes ont été organisées pour ce faire.

S'agissant du groupe scolaire Bel-Air nord, sur les 2 129 votes exprimés, la dénomination Joséphine BAKER a recueilli 984 voix, contre 833 pour Gisèle HALIMI et 312 pour Niki DE SAINT PHALLE. Il sera proposé de dénommer Gisèle HALIMI et Niki DE SAINT PHALLE à d'autres équipements de la ZAC des Ardoines.

Concernant les nouvelles voies de la ZAC des Ardoines actuellement nommées D, E et F, un total de 2 024 votants se sont exprimés comme suit :

- Voie D : La dénomination Dulcie SEPTEMBER a obtenu 241 voix, contre 227 pour Tran To NGA et 222 pour Baya JURQUET.
- Voie E : La dénomination Josie MPAMA a obtenu 273 voix, contre 221 Sophie SCHOLL et 171 pour Helena MOLONY.
- Voie F : La dénomination Jacqueline GUERROUDJ a obtenu 325 voix, contre 190 pour Celia SANCHEZ et 154 pour Elli PAPPA.

Monsieur LE MAIRE remercie les Vitriots de leur participation afin de choisir le nom du nouveau groupe scolaire et de nouvelles voies. Il propose aux Conseillers municipaux d'accepter ces dénominations dans le cadre des questions courantes qui seront traitées par la suite.

Suite aux échanges entre présidents de groupe, **Monsieur LE MAIRE** propose le vote groupé des questions courantes n° 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions sur les délibérations précitées.

Revenant sur le principe de traiter certaines délibérations comme des questions dites « courantes », **Monsieur AFFLATET** considère que l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal sont, de fait, importantes. Le Conseil municipal étant organisé en séance publique, les Vitriots y assistant sur place ou à distance doivent pouvoir être informés du contenu de chaque délibération et du vote de chaque Conseiller. Pour une meilleure compréhension des Conseillers municipaux et du public, il avait suggéré que les délibérations et notes explicatives soient projetées durant la séance. De nombreuses instances et institutions procèdent de la sorte.

De son point de vue, il est désagréable de procéder par raccourci avec des questions dites « courantes ». Il demande donc l'application stricte de la loi, l'ensemble des délibérations étant d'égale importance. Traiter sans distinction les délibérations n'implique toutefois pas nécessairement des débats prolongés. Il en veut pour exemple le propos succinct de Monsieur LE MAIRE sur les délibérations n° 14 et 16.

Monsieur LE MAIRE explique que le fonctionnement du Conseil municipal en « questions courantes » et « questions importantes » s'appuie sur le règlement intérieur ayant été voté en début de mandat. Une réflexion pourra porter sur une éventuelle évolution. Il en sera de même s'agissant des projections des délibérations en séance.

Au nom du groupe CRC, **Madame DURAND** se félicite de l'accélération de la féminisation des dénominations de rues et d'équipements à Vitry-sur-Seine. Elle note une forte participation des Vitriots aux consultations organisées, ce dont elle se réjouit.

De son point de vue, le choix du nom de Joséphine BAKER pour le nouveau groupe scolaire est d'autant plus important au regard de son engagement dans la résistance et dans le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis et de son combat pour l'égalité et la fraternité entre les peuples. Elle ne doute pas que Joséphine BAKER continuera d'inspirer des générations de Vitriots, notamment ceux fréquentant ce premier groupe scolaire construit depuis 45 ans.

Monsieur BOURDON aurait jugé bon de traiter de la délibération n° 6 relative à l'artificialisation des sols avec la délibération n° 5 portant sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Concernant les délibérations n° 10 et 11 en lien avec l'activité de la SEMISE (Société d'Économie Mixte Immobilière Paris Sud-Est), il observe une pratique peu courante à savoir le versement d'une subvention de la Ville dans le cadre de l'opération Odette Nilès. Habituellement, une garantie communale est apportée. Le budget comportant également une subvention d'investissement de 373 000 euros, il s'interrogeait donc sur la raison de la délibération n° 10.

Compte tenu des différends en matière d'aménagement du territoire entre la majorité municipale et le groupe VEM, ce dernier votera contre la délibération n° 8. Par ailleurs, le groupe VEM s'abstiendra sur la délibération n° 17 avec des critères environnementaux qu'il considère minorés.

Monsieur LE MAIRE rappelle l'existence d'un règlement pour accompagner la construction de logements sociaux. Un tel niveau de construction n'avait pas été constaté sur la Ville de longue date, mais le règlement prévoit que pour chaque logement social construit la Ville apporte une contribution pour la rénovation de logements. Il précise que le règlement s'applique à l'ensemble des bailleurs sociaux participant à la construction de logements à Vitry-sur-Seine.

Monsieur BOURDON sollicite le traitement des délibérations de la question n° 11 parmi les questions importantes afin de permettre une réflexion commune sur le sujet.

Concernant la délibération n° 15, **Madame DEXAVARY** fait savoir que l'accès aux ascenseurs permettant de rejoindre les bassins est difficile faute d'une organisation efficiente. Il est en effet nécessaire de solliciter spécifiquement l'accès auprès des agents du centre aquatique.

Par ailleurs, elle interroge la municipalité sur les raisons du mouvement de grève qui impactera le centre aquatique le 3 avril 2025.

Monsieur LE MAIRE indique que les agents du centre aquatique le souhaitant participeront à un mouvement de grève national.

Il remercie Madame DEXAVARY pour son alerte relative à l'accessibilité des bassins pour les personnes à mobilité réduite. Il se penchera sur la problématique avec Monsieur IERG en vue d'améliorer la situation.

Si **Monsieur MONTAVA** considère difficile de voter contre la rénovation de la halle du marché, il rappelle que le groupe VEM plaide de longue date pour une municipalisation de la régie des marchés aux comestibles. Par conséquent, le groupe VEM s'abstiendra sur la délibération n° 19.

Monsieur LE MAIRE prend note des explications de vote fournies par le groupe VEM.

Pour **Monsieur AFFLATET**, les interventions précédentes illustrent son propos : toutes les délibérations sont importantes.

Monsieur LE MAIRE considère que les interventions du groupe VEM montrent qu'il est possible d'être concis.

Afin de gagner en clarté, **Monsieur AFFLATET** suggère de traiter les délibérations dans l'ordre prévu dans l'ordre du jour de la séance.

Monsieur LE MAIRE invite Monsieur AFFLATET, en tant que président de groupe, à échanger avec ses pairs quant à une éventuelle modification du règlement intérieur du Conseil municipal. Pour mémoire, l'organisation de commissions préalables au Conseil municipal permet aux différents groupes de poser des questions et d'intervenir en amont de la présente séance.

Il propose le vote groupé des questions dites « courantes » n° 6, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

6 – Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de Vitry-sur-Seine

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

8 – ZAC Rouget de Lisle : garantie d'emprunt

*La délibération n° 8 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
41 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Salanon) ;
5 contre (VEM).*

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

12 – Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) – (Report CM 11 décembre 2024)

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

CULTURE, COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

13 – Approbation du marché de pose, location, maintenance et entretien des Journaux Electroniques d'Information

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE SUR LE MONDE

14 – Dénomination du groupe scolaire Bel-Air Nord, issue de la concertation citoyenne

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15 – Approbation du marché d'exploitation et conduite des installations thermiques, de production ECS, de ventilation et de traitement de l'eau du centre aquatique

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

16 – Dénomination de trois voiries issues de la concertation citoyenne autour du pôle multimodal de la ZAC Ardoines

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17 – Approbation du marché de reprofilage et tapis en 2025

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité par :
41 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Salanon) ;
5 abstentions (VEM).*

SOLIDARITÉS

18 – Approbation de la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association les restaurants du cœur

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTIF

19 – Garantie d'emprunt souscrit par la société Les fils de Madame Géraud pour une opération de rénovation de la halle du marché aux comestibles du 8 mai 1945

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité par :
41 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Salanon) ;
5 abstentions (VEM).*

LIEN SOCIAL ET DROIT AU TEMPS LIBRE

20 – Approbation de l'annexe n° 2025-1 à la convention générale de coopération avec l'association vacances voyages loisirs

Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed ne prennent part ni au débat ni au vote, en tant que Conseillers intéressés.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

PROMOTION DU SERVICE PUBLIC

21 – Adhésion au groupement de commandes proposé par l'EPT en vue du renouvellement des contrats d'assurance hors risque statutaire

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS IMPORTANTES

RESSOURCES ET INNOVATION PUBLIQUE

Monsieur LE MAIRE propose un débat conjoint sur les délibérations n° 3 (budget primitif 2025) et n° 4 (taux de fiscalité) avant de procéder à des votes distincts.

En préambule, **Madame TAILLEBOIS** remercie les services de la Ville pour la qualité de leur travail sur l'établissement du budget primitif 2025.

Elle rappelle le contexte économique national complexe entraînant des impacts à l'échelle locale. *A priori*, la croissance économique des mois à venir devrait être marquée par les décisions du Président des Etats-Unis et leurs conséquences sur les marchés financiers. Malgré une légère baisse, les taux d'intérêt restent toutefois élevés. En sus, les incertitudes actuelles quant au prix de l'énergie pourraient se propager à d'autres types de produits.

Le contexte politique national est également difficile, suite à l'adoption du projet de Loi de finances 2025 après la motion de censure du précédent gouvernement. Pour mémoire, le déficit de l'État s'établit à 163 milliards d'euros, soit 113 % du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France contre 90 % pour la majorité des pays européens. En parallèle, la croissance est en berne alors qu'une procédure pour déficit excessif a été engagée par la Commission européenne à l'encontre de la France, exposant cette dernière à des sanctions.

S'agissant des collectivités locales, le projet de Loi de finances 2025 adopté en début d'année contient des mesures dont l'impact se fera ressentir dans le budget de la Ville :

- hausse du taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 4 points pour un impact national de l'ordre de 1,4 milliard d'euros sur les collectivités locales. Cette hausse de taux a fait l'objet d'une provision dans le budget communal à hauteur de 1 million d'euros.
- impact de 5 milliards d'euros sur les recettes locales, dont 2 milliards prélevés sur la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) au regard des notifications de dotation de l'État récemment reçues. La baisse majeure de la DCRTP n'était pas prévue au budget de la Ville et devra par conséquent faire l'objet d'une inscription en décision modificative.
- réduction de 1,35 milliard d'euros du Fonds vert à l'échelle nationale et la décile est réduite de 150 millions.

A l'inverse, la notification relative à la dotation nationale de péréquation pour Vitry-sur-Seine est d'un montant supérieur à celui prévu. Le montant alloué ne compense toutefois pas la réduction de montant attribué au titre de la DCRTP. La décision modificative devra ajuster à la baisse les recettes de fonctionnement pour un montant de 800 000 euros *a minima*, le montant de la dotation relative au FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France) n'étant pas encore connu.

Les élus de la majorité municipale ont maintenu le budget tel que présenté dans le rapport d'orientation budgétaire, avec les grands choix politiques qu'il porte :

- la finalisation du groupe scolaire Bel-Air nord sur la ZAC des Ardoines pour 8 millions d'euros, soit un effort en dépenses d'investissements afin de répondre aux besoins des nouveaux habitants ;
- l'aménagement des Prairies du Fort pour 3,6 millions d'euros ;
- le maintien des enveloppes d'entretien de la voirie pour plus de 1 million d'euros ;
- l'optimisation énergétique et l'adaptation au changement climatique pour 1,5 million d'euros ;
- la fin des travaux de l'îlot du collège de la ZAC Seine-Gare ;
- la poursuite du plan vélo avec un effort de 800 000 euros en 2025 pour un coût total de 4 millions ;
- la végétalisation progressive des cours d'école au rythme de 1 école par an ;
- le refus d'augmenter la part municipale de la taxe foncière. Il est toutefois à noter que les bases de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour résidences secondaires connaissent une augmentation de l'ordre de 1,7 % *via* le projet de Loi de finances national. Il en découlera pour la Ville des recettes supplémentaires. Pour mémoire, en vue d'augmenter les recettes communales, il avait été décidé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation pour résidences secondaires et de supprimer l'exonération communale de taxe foncière sur les logements neufs ;
- le maintien des tarifs des services publics vitriots ;
- le maintien des effectifs communaux et la poursuite des mesures de revalorisation salariale engagées. L'augmentation naturelle des dépenses de personnel amène à une augmentation de 1,8 million d'euros du budget correspondant en 2025 ;
- le lancement d'un projet de vidéo verbalisation validé par les Vitriots dans le cadre d'une concertation citoyenne ;
- la mise en œuvre d'une action de lutte contre les punaises de lit.

La section de fonctionnement s'établit à 204 millions d'euros, en légère augmentation du fait de la dynamique des dépenses de personnel (+ 1,8 million d'euros) et des charges de gestion courante (+ 1,9 million d'euros). Les charges à caractère général (factures énergétiques, maintenance, assurances, contrats de prestations, entretien général, etc.) restent stables, mais les charges de gestion courante sont impactées par la hausse du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Transférées) en raison du GOSB (Grand Orly Seine Bièvre). En 2024, la municipalité a essayé de remettre en question le montant payé annuellement par Vitry-sur-Seine. Elle regrette qu'il en ait découlé une lettre qu'elle qualifie de mensongère envoyée par le Président du GOSB à l'ensemble des élus. Pour 2025, le montant inscrit au budget primitif au titre du FCCT ne tient donc pas compte de la volonté d'une moindre participation de Vitry-sur-Seine.

Les subventions au budget annexe augmentent de l'ordre de 400 000 euros pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et les subventions aux associations ont été maintenues.

Le virement de section à section est de l'ordre de 3,8 millions d'euros. Sans l'impact de la hausse des cotisations à la CNRACL, il aurait été proche de 5 millions d'euros, soit le niveau atteint en 2024. **Madame TAILLEBOIS** profite de l'occasion pour préciser que le régime géré par la CNRACL est abondé en raison d'un déficit d'autres régimes de retraite.

La section d'investissement s'établit à 47 millions d'euros. Le virement de section à section et une gestion financière au plus près ont permis de limiter le programme d'emprunt à 19 millions d'euros, principalement en lien avec l'augmentation des dépenses d'équipement (+ 2 millions par rapport au budget primitif 2024). La différence de 3,5 millions d'euros constatée au chapitre 16 entre les budgets primitifs 2024 et 2025 est due à la baisse du virement de section à section de 1,5 million, à la hausse des cotisations à la CNRACL ainsi qu'à l'augmentation des dépenses d'équipements inscrites pour un total de 31,8 millions. Encore une fois, il s'agit de couvrir la finalisation des travaux du groupe scolaire Bel-Air nord qui aura également des impacts sur le budget de fonctionnement de la Ville avec la création de 8 ETP (Équivalents Temps Plein).

Les subventions d'investissement sont maintenues à un niveau très élevé, atteignant 11,6 millions d'euros.

Les enjeux budgétaires nationaux entraînant des impacts à l'échelle locale, **Madame TAILLEBOIS** tient à alerter le Conseil municipal sur les récentes annonces gouvernementales vis-à-vis de la création de comités d'alerte et d'une conférence sur les finances publiques. Bien que les collectivités locales ne représentent que 0,6 des 6,1 points de PIB de déficit public national, le Gouvernement a évoqué l'idée d'un rétablissement des « contrats de Cahors » limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Des réflexions seront donc à organiser notamment quant à la dynamique des dépenses de personnel. Elle se dit opposée à de telles dispositions.

Monsieur BOURDON remercie les services pour le document de synthèse fourni qu'il qualifie de pédagogique et simple à la lecture alors que les questions budgétaires peuvent être complexes et austères.

Comme chaque année, le groupe VEM ne peut se satisfaire des conditions dans lesquelles les collectivités et leurs exécutifs doivent établir un budget contraint, notamment en raison du désengagement de l'État. Pour l'année 2025, cela est particulièrement notable avec un Fonds vert qu'il qualifie de rabougri puisque réduit à 1 milliard d'euros contre 2,5 précédemment, alors que l'urgence climatique n'a de son point de vue jamais été aussi grande et à l'origine de « dégâts sociaux ».

Le groupe VEM constate également que pour des raisons budgétaires, les précédents gouvernements se sont servi des collectivités au prétexte de « redresser l'endettement » alors que l'État est essentiellement responsable de l'endettement national. A l'inverse, dans le cadre de la crise liée au COVID-19 ou de la militarisation du pays, les gouvernements savent trouver de l'argent. Il en déduit que les dirigeants nationaux ne voient pas dans la crise climatique et sociale un enjeu capital.

Pour autant, le budget communal s'établit à 250 millions d'euros en fonctionnement et en investissement, chaque dépense relevant des prises de décisions politiques de la majorité de Vitry-sur-Seine. Aussi, pour une meilleure compréhension des décisions, le groupe VEM réclame chaque année que lui soit fournie une PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement). Bien que cette dernière puisse être mouvante, elle fournirait un cap. Il regrette que cette demande réitérée depuis cinq ans n'ait toujours pas obtenu de réponse. Par conséquent, le cap fixé par la majorité doit être deviné, si tant est qu'il existe.

Les membres du groupe VEM s'étonnent également que le budget vert instauré par la loi de Finances 2024 ne soit pas présenté. Pour mémoire, il s'agit d'une annexe au budget permettant de lister les actions mises en œuvre en faveur de la transition écologique. Si **Monsieur BOURDON** note des actions telles que l'investissement dans le parc des Prairies du Fort, rien ne lui permet objectivement de qualifier les actions menées de suffisantes. *A contrario*, l'éclairage de documents-cadres tels que le budget, le PLUi, le rapport de développement durable amène le groupe VEM à considérer que « le compte n'y est pas » en termes d'engagement pour la transition écologique. Pour exemple, alors qu'un travail de fond pourrait être mené sur l'utilisation des sols, sur la santé publique, etc., en vue d'une sécurité sociale de l'alimentation, la ligne budgétaire correspondante est nulle.

Le budget primitif 2025 est le dernier de l'actuelle majorité en année pleine avant l'échéance municipale de 2026. Pour autant, de son point de vue, le budget proposé ne permet pas de lire la boussole municipale malgré le soin apporté à la lecture de la maquette budgétaire. Malgré des travaux de rénovation du bâti communal annoncés à hauteur de 1,5 million d'euros, le groupe VEM se dit extrêmement choqué de constater de nettes diminutions des inscriptions en investissement dans le bâti scolaire au budget primitif : 3 millions d'euros en 2023, 1,8 million en 2024 et 0,875 million en 2025. Certes, 8 millions d'euros sont investis dans le nouveau groupe scolaire des Ardoines, mais au détriment des autres groupes scolaires. La même tendance est relevée s'agissant des équipements culturels et sportifs avec une inscription de 0,7 million d'euros au budget

primitif 2025 contre 2,5 millions en 2023. Pourtant, la majorité municipale affirme que l'éducation et la culture sont au centre de ses politiques. Pour le groupe VEM, les documents budgétaires montrent que la manière dont la majorité municipale conçoit l'aménagement du territoire « se téléscopent » avec les besoins du reste de la Ville existante.

Si le rapport fourni en parallèle de la maquette budgétaire est pédagogique, **Monsieur BOURDON** souhaite souligner ce qui n'est pas dit à savoir 250 000 euros d'investissements et 50 000 euros d'études sur la ligne dédiée à la sécurité. Après avoir interrogé les services, il a été confirmé que ces lignes budgétaires sont destinées à la mise en place de la vidéoverbalisation. Il regrette qu'il n'en soit pas fait affichage. Il se demande donc si ce choix est unanimement assumé au sein de la majorité municipale sachant que seuls 800 Vitriots ont participé à la concertation citoyenne correspondante. Pour lui, la méthode employée ne répond pas aux attentes vis-à-vis d'un enjeu aussi important qui peut diviser dans l'usage qui est fait de la vidéosurveillance dans l'espace public. Le sujet n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucun débat en Conseil municipal, ce qu'il considère curieux.

La co-construction avec les citoyens que le groupe VEM appelle de ses vœux doit également passer par des budgets particuliers permettant l'allocation de sommes aux conseils de quartiers qui pourraient rassembler davantage de citoyens et bénéficier davantage d'autonomie. Selon ses propres termes, il s'agit d'un manque patent.

S'agissant du milieu associatif, les membres des associations cherchant à vivifier la vie associative de Vitry-sur-Seine ont besoin de comprendre comment sont attribuées les subventions. Il s'interroge sur le fait que des associations apportant une aide à des centaines de familles dans le besoin doivent se contenter d'une subvention annuelle de 150 euros alors qu'une autre association peut bénéficier d'une subvention 10 à 100 fois supérieure. Ce manque de transparence et de construction avec les associations ne peut que créer un sentiment d'injustice ou de clientélisme alors que ni la Ville ni le mouvement associatif n'en ont besoin.

Pour ce qui est du CCV (Centre culturel de Vitry), sa subvention baisse de 50 000 euros dans le budget primitif 2025, soit 100 000 euros de moins sur 2 ans. Il rappelle que l'association a été créée près de 60 ans en arrière par la municipalité et qu'elle présente l'intérêt de favoriser l'émulation entre associations, d'avoir une gouvernance partagée entre représentants de la Ville et d'associations. Retirer à cette association tout moyen d'action dans le but de municipaliser son action ne mènera selon lui qu'à renvoyer les associations à un rapport de dualité avec l'action politique. À nouveau, ce manque d'autonomie de l'action citoyenne et associative renvoie à un manque de confiance de la part de la municipalité et à sa volonté de tout contrôler.

Concernant le budget inscrit au chapitre 12 (dépense de personnel), il se satisfait de son augmentation, car les agents du service public vitriot répondent aux besoins des habitants afin qu'ils vivent mieux. Pour autant, il alerte sur une diminution progressive de la part des agents titulaires au sein des services. Il y voit un signe de la précarisation de la fonction publique territoriale. En effet, 8 % de la rémunération concerne des agents vacataires, soit 5 millions d'euros pour 2025. Il lui semblerait donc important de mener une politique de déprécarisation des agents de la Ville.

En conclusion, le groupe VEM ne partageant pas de nombreuses orientations portées par la majorité municipale, **Monsieur BOURDON** annonce qu'il ne votera donc pas le budget proposé.

Monsieur TMIMI souligne en préambule que l'examen du budget primitif 2025 de Vitry-sur-Seine se tient dans une période d'incertitude sur de nombreux aspects. À l'échelle internationale, les tensions sont accrues par la guerre en Ukraine, par les propos de Donald TRUMP ayant des impacts directs sur la vie économique du pays et, par conséquent, sur le territoire de la Ville. À l'échelle nationale, la situation n'est selon lui pas plus heureuse, avec une succession de crises qu'elles soient sociales, climatiques, écologiques ou économiques.

Face à ces difficultés, les collectivités territoriales sont de son point de vue les premières lignes d'un rempart permettant de réparer les fractures territoriales, sociales, économiques, éducatives et culturelles qui menacent de défaire le vivre ensemble. Ceci est d'autant plus notable avec le désengagement de l'État et la disparition de nombreux services publics. Il affirme que les villes sont des amortisseurs sociaux et les piliers d'une action publique de proximité permettant de préserver un équilibre. Les besoins des citoyens augmentent, qu'il s'agisse de soutien social, de mobilité durable ou d'investissements dans la transition écologique.

Il dit ne pas être surpris du budget présenté qui est une traduction budgétaire du rapport d'orientation ayant fait l'objet d'un débat lors du Conseil municipal du 12 février 2025. À cette occasion, le groupe VR s'était inquiété d'une « mise à l'arrêt » de la Ville et les chiffres présentés ce jour confirment ces craintes.

Le programme d'investissement établi à 31,5 millions d'euros correspond au ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) qui avait donné des indications sur les priorités de la municipalité en matière de dépenses. Il avait été annoncé que la moitié de l'enveloppe était dédiée à 3 projets : 8 millions d'euros pour la première tranche du groupe scolaire Bel-Air, 6 millions en investissements numériques et 2 millions pour le parc des Prairies du Fort. Par conséquent, la part restant pour des travaux à mener sur l'espace public en est réduite à une portion

congrue et le déficit d'entretien des rues de la Ville est de plus en plus visible. L'année 2025 sera donc une année « terne » en matière d'entretien du patrimoine vitriot avec une baisse des budgets d'entretien des bâtiments publics avec 4,35 millions d'euros prévus contre 6 en 2024.

Pour lui, la Ville est bel et bien à l'arrêt, voire en recul avec l'annonce par Monsieur LE MAIRE d'une pause dans le projet des Ardoines. Il réclame des explications sur la situation du projet des Ardoines, car la pause annoncée coûtera près de 100 millions d'euros à la Ville et aux Vitriots. Il regrette un renoncement à réaliser une seconde école et des équipements publics dans un quartier qui, à terme, accueillera plus de 25 000 habitants. Il souligne que ce renoncement ne signifie pas pour autant que les écoles existantes seront mieux traitées, en témoigne « la chute » du budget d'investissement dédié aux 25 groupes scolaires de la Ville à 875 000 euros en 2025. En 2021, Monsieur LE MAIRE avait contractualisé de nouveaux engagements avec l'État et l'EPA ORSA (Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont). Pour le groupe VR, les conséquences pour la Ville et ses habitants en sont désastreuses : des écoles avec des besoins de travaux urgents et des voiries à refaire.

L'autre grand sujet d'inquiétude du groupe VR est l'opération de renouvellement urbain alors qu'aucune ligne budgétaire ne porte sur le projet de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) à Vitry-sur-Seine. Le projet concerne néanmoins 30 000 Vitriots et des sujets importants tels que la démolition de la cité Germain Defresne, de la tour Ampère ou le quartier Robespierre, ainsi que des questions de relogement et de décohabitation. Selon ses termes, le document budgétaire est silencieux vis-à-vis de la rénovation urbaine décidée par la municipalité, et ce, parfois, contre l'avis des habitants. Il prend l'exemple des locataires du R+10, de Vilmorin ou des grands ensembles de l'ouest de la Ville. L'ANRU devait permettre de réparer des cités tout en prenant en compte des enjeux d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des locataires. Au regard du document budgétaire fourni, les orientations politiques de la majorité municipale manquent de clarté, de transparence et de sincérité. Par conséquent, des informations précises sont demandées sur le dossier de rénovation urbaine de la Ville.

Monsieur TMIMI insiste sur l'impression d'une ville à l'arrêt lorsqu'il est question d'investissements et d'avenir et d'une ville en recul au regard de la situation des Ardoines et du projet de l'ANRU.

Après une augmentation de la fiscalité de 9 %, l'année 2025 ne prévoit pas de hausse d'impôt pour les propriétaires. En revanche, depuis 2021, les locataires de Valdevy et de la SEMISE ont subi des augmentations au niveau maximum légal.

Monsieur LE MAIRE rappelle que la délibération n° 3 porte sur le budget primitif de la Ville.

Monsieur TMIMI fait remarquer que la Ville est aux responsabilités des bailleurs sociaux précités : Monsieur LE MAIRE est vice-président de Valdevy et Madame Fatmata KONATÉ, présidente de la SEMISE.

Monsieur LE MAIRE invite Monsieur TMIMI à s'en tenir à l'ordre du jour et à éviter les digressions.

Monsieur TMIMI considère important d'évoquer ces sujets, car il s'intéresse à la vie des Vitriots. Il répète que les locataires de Valdevy et de la SEMISE ont vu leurs loyers augmenter, en parallèle d'une « explosion » de leurs charges.

Monsieur LE MAIRE demande à Monsieur TMIMI de revenir à l'ordre du jour. Il regrette qu'il utilise le temps dédié au débat à des fins de campagne électorale.

Monsieur TMIMI note le malaise de Monsieur LE MAIRE vis-à-vis de Valdevy et de la SEMISE.

Monsieur LE MAIRE réfute tout malaise. Encore une fois, il demande à Monsieur TMIMI de traiter uniquement de la question en cours d'étude.

Monsieur TMIMI souligne qu'une subvention au budget de la SEMISE est inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur LE MAIRE en convient, mais rétorque qu'elle n'est pas inscrite au budget global.

Enfin, concernant la jeunesse, **Monsieur TMIMI** s'avoue déçu alors qu'elle était annoncée comme une priorité en début de mandat. En effet, il n'a trouvé aucune ligne budgétaire allant dans le sens de la jeunesse. Au contraire, des dispositifs ont été supprimés tels que les rencontres avec de jeunes diplômés et un séjour pour jeunes. Les démarches participatives vis-à-vis des jeunes qui avaient été annoncées n'ont pas non plus vu le jour.

En conclusion, il réaffirme que Vitry-sur-Seine est à l'arrêt. Le groupe VR porte l'ambition de remettre la Ville en mouvement et de lui redonner du souffle. Aussi, **Monsieur TMIMI** indique que le groupe VR votera contre le budget primitif 2025.

Madame DURAND constate que la situation politique nationale catastrophique a été peu évoquée, ce qu'elle regrette. En effet, la situation est catastrophique sur le fond : les décisions du gouvernement BAYROU sont dans la droite lignée des projets qu'elle qualifie de comptables et dénués de vision politique des gouvernements précédents.

Alors que la crise sociale marquée par une baisse du pouvoir d'achat et que la crise politique marquée par une montée de l'extrême droite sont de plus en plus dures et touchent les classes populaires, la mairie est de son point de vue le dernier symbole des conquêtes sociales et politiques passées. Elle se demande donc combien de temps il faudra encore subir l'austérité et la « casse du service public », avec un acharnement qui se poursuit par la baisse des dotations aux collectivités locales et les réformes des retraites, de l'assurance chômage et du RSA (Revenu de Solidarité Active). Elle note toutefois que le projet de loi visant à durcir les conditions de maintien dans le logement social a finalement été retiré avant le début de son examen à l'Assemblée nationale.

Après avoir poussé à fragiliser l'attractivité de la Fonction publique, à recourir aux contractuels et à faire appel au secteur privé, le Gouvernement fait selon elle mine d'agir pour rétablir l'équilibre des caisses de retraite, dont la CNRACL. La dernière Loi de finances vient grever les finances de la Ville de 1,4 million d'euros tout en proposant des retraites toujours plus fragiles pour les agents de la Fonction publique. Pour mémoire, la CNRACL était encore excédentaire en 2019 et les prestations versées sont à 97 % issues des cotisations. Or, les choix des gouvernements ont amené à affaiblir la CNRACL. Augmenter la valeur du point d'indice, établir une égalité entre femmes et hommes ou favoriser le recrutement d'agents titulaires par un plan de résorption de la précarité tel que celui mené à Vitry-sur-Seine permettrait de rétablir la situation financière de la CNRACL.

Elle déplore « un système capitaliste mortifère » qui nuit aux individus, aux travailleurs et aux collectivités. Pour mémoire, la détérioration des comptes publics a principalement été causée par la baisse des recettes encouragée par Emmanuel MACRON qui refuse de taxer les entreprises. Elle se réjouit toutefois que la ville de Vitry-sur-Seine ne considère pas la situation décrite comme une fatalité. En effet, si le budget doit prendre en compte « les délires austéritaires » du gouvernement BAYROU, il ne cède toutefois pas sur la position centrale du service public, avec la création de nouveaux services. La Ville continue de porter un programme politique qu'elle qualifie d'ambitieux : malgré la baisse de moyens, la municipalité se bat aux côtés des Vitriots pour que leurs droits soient respectés.

Pour conclure, **Madame DURAND** indique que le groupe CRC continuera de se mobiliser pour que Vitry-sur-Seine reste une ville fière et populaire, que tous les Vitriots puissent profiter du service public et contribuer selon ses moyens à l'édifice collectif et émancipateur qu'il ambitionne.

Monsieur MONTAVA rejoint préalablement la critique formulée par Madame DURAND vis-à-vis d'un budget gouvernemental qu'il qualifie de « scélérat ».

Par ailleurs, comme cela avait déjà été évoqué en Conseil municipal, il considère que les critères clairs pour l'attribution de subvention aux associations sont inexistantes ou, au mieux, opaques. Il réitère donc la suggestion formulée à plusieurs reprises par le groupe VEM sur l'instauration de critères clairs tels que le nombre de membres de l'association, le domaine d'activité ou l'ancienneté de l'association, par exemple. Ce barème d'évaluation applicable à chaque association sollicitant une subvention apporterait une transparence vis-à-vis du montant alloué.

Bien qu'une telle modalité ne semble pas complexe à mettre en œuvre, la municipalité s'y refuse et réaffirme systématiquement que les associations percevant une subvention effectuent un excellent travail, que la subvention est utilisée à bon escient et qu'elle leur fait entièrement confiance. Le groupe VEM ne remet pas en cause la qualité de l'action des associations, y compris celles percevant des subventions d'un montant important. Pour **Monsieur MONTAVA**, des critères explicites ne menaceraient pas les associations majeures de la Ville, mais permettraient aux associations récentes ou ne touchant qu'une subvention plancher d'avoir connaissance d'axes d'améliorations vis-à-vis de son fonctionnement et des attentes de la Ville.

Concernant le CCV, il rappelle que cette association soixantenaire regroupe 95 associations et contribue au rayonnement culturel de la Ville au travers de 40 événements annuels. Il est à noter que le CCV est exclusivement financé par la ville de Vitry-sur-Seine. Néanmoins, depuis quatre ans, la Ville ne participe plus à l'élaboration du projet de budget avec le CCV et ce dernier voit son budget réduit d'année en année. À date, la réduction du budget du CCV est de l'ordre d'un quart. Il s'interroge donc sur la manière dont le CCV peut rémunérer dignement son personnel sans altérer la qualité des actions menées alors que la convention liant la Ville et le CCV impute à ce dernier l'animation culturelle. À terme, il craint que l'insuffisance des actions menées puisse justifier une nouvelle réduction de la subvention versée au CCV. Il pointe une stratégie de démantèlement du service public éprouvée par l'État à savoir pointer l'inefficacité d'un service public sciemment organisé.

La municipalité avait expliqué que la baisse de subvention au CCV faisait suite au diagnostic réalisé par un cabinet de conseil concluant à la nécessité de redynamiser la Maison de la vie associative. La décision a ainsi

été justifiée comme une remunicipalisation de l'action culturelle. Le groupe VEM s'en étonne alors que, depuis le début du mandat, il a proposé de remunicipaliser les services de gestion des marchés, régie publicitaire et nettoyage afin de renforcer l'action publique de la Ville. Il s'enquiert donc de la véritable raison du choix de remunicipaliser l'action culturelle.

Pour conclure, de son point de vue, « l'avenir du CCV vaut mieux qu'une fin par mort lente et orchestrée ». Il invite donc la majorité à y réfléchir avant l'élaboration du budget 2026.

Madame KONATÉ explique que son intervention portera principalement sur la culture, cette dernière étant attaquée. Les acteurs culturels français se mobilisent contre les réductions de budgets qui leur sont alloués, tant par l'État (- 150 millions d'euros) que par certaines collectivités (jusqu'à - 70 %). Dans le même temps, un effort de guerre est annoncé à hauteur de plusieurs milliards d'euros. Or, pour la ville de Vitry-sur-Seine, la culture, comme la santé ou l'éducation, est un service public essentiel pour la cohésion de la société. Par conséquent, l'effort d'investissement communal dans la culture sera maintenu en 2025 avec un budget de 16 millions d'euros.

Elle se saisit de l'occasion pour remercier tous les acteurs de la culture sur la Commune, qu'il s'agisse des agents des structures ou des associations et de leurs bénévoles proposant des actions auprès des familles et des publics les plus éloignés. Les actions seront renforcées en 2025 pour approcher encore davantage les publics les plus jeunes, des enfants aux jeunes majeurs. Par conséquent, elle s'inscrit en faux vis-à-vis des propos selon lesquels la Ville serait à l'arrêt, en témoigne la richesse des actions menées par l'ensemble des acteurs culturels. Elle prend l'exemple d'actions telles Graines de culture, L'été culturel, La guinguette du port d'Ivry-Vitry ou Le festival du cinéma cubain. Elle rappelle également la gratuité du cinéma Robespierre pour les moins de 27 ans durant les vacances d'hiver et de la bibliothèque Nelson Mandela. Elle insiste sur le fait que de telles actions permettent à la population de s'ouvrir sur le monde, de mieux vivre ensemble et de grandir.

En conclusion, elle assure à nouveau que la municipalité est mobilisée auprès des acteurs de la culture et invite l'ensemble des élus à se mobiliser également pour faire perdurer l'exception culturelle française.

Sur le terme de « ville à l'arrêt », **Madame JEANNE** rappelle que faire des QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) un centre de ressources pour l'économie de proximité est une priorité de la Ville et a bénéficié d'un vote unanime du Conseil municipal lors de sa précédente séance. Elle remercie à ce titre les élus et les services pour leur engagement dans la création d'une régie de quartier.

Depuis l'accord, des réunions de concertation ont été organisées avec les habitants ainsi qu'un diagnostic partagé. Des contacts ont été pris avec les organismes sociaux, la mission locale et les bailleurs. D'ici quelques mois, un coordinateur sera recruté. En termes de gouvernance, une réunion de lancement sera programmée avec les élus référents, les associations, les représentants des habitants, les bailleurs, les entreprises et les organismes sociaux. Une campagne d'information visera à recruter les premiers salariés en insertion et, d'ici fin 2026, de premiers chantiers permettront de tester le modèle. Elle en appelle à l'engagement des élus pour qu'ils s'en fassent le relais auprès des habitants afin d'identifier les besoins locaux.

D'ici une année, des emplois auront ainsi été créés et les espaces seront entretenus, permettant une fierté retrouvée des quartiers. À nouveau, cette régie pourrait à la fois générer des économies pour la Commune tout en enrichissant les quartiers et leurs habitants. Le projet sera présenté à l'occasion d'une réunion publique et une signature publique de la charte de la régie sera proposée. Pour elle, cette régie sera le visage de la Ville. Aussi, **Madame JEANNE** votera le budget 2025 avec enthousiasme.

Monsieur LADIRE souhaite souligner les efforts constants de la municipalité sur la problématique du logement, qui touche de très nombreux Français. La Ville a voulu être à l'écoute des habitants. Pour lui, la construction de logements, dont des logements sociaux, permet aux habitants de mieux vivre et mieux construire leur vie. La Ville apporte ainsi des garanties d'emprunt aux bailleurs et travaille à de nouvelles aides pour permettre des opérations d'amélioration de l'habitat. Il en veut pour preuve l'avancée du dossier du quartier Moulin vert et la satisfaction de ses habitants.

Concernant la jeunesse, il constate que Monsieur TMIMI ne partage pas la même appréciation que la majorité de la dynamique en cours. Il remercie d'ailleurs la direction jeunesse et ses actions au quotidien qui s'est particulièrement intensifiée après la crise sanitaire de 2020. De nouvelles mobilisations ont ainsi été organisées pour travailler à l'estime de soi, la coopération, l'inclusion des personnes en situation de handicap (Vitry Lanta, meet-ups, Fête des lilas, etc.). Par ailleurs, une démarche sera prochainement lancée afin de rencontrer les jeunes. La Ville reste en mouvement, avec plus de 8 associations de jeunes créées en 2024 et accompagnées par l'OMJ (Office Municipal de la Jeunesse).

Monsieur AFFLATET annonce que son propos s'en tiendra au budget 2025 de la Ville.

Premièrement, sur le budget général, il ne trouve aucune trace des financements du quartier des Ardoines annoncé à hauteur de 4 millions d'euros annuels. L'établissement d'un compte analytique lui semblerait donc bienvenu afin de suivre au mieux une opération sur plusieurs années et au mode de financement très complexe.

Il se réjouit de l'objectif de maîtrise des charges par une recherche systématique d'économies d'énergie et une réduction des charges administratives grâce à la dématérialisation. Pour autant, si cette dernière évolution ne débouche pas sur une réduction des effectifs, elle sera inutile. En effet, des investissements informatiques très conséquents sont inscrits au budget. Il précise que son propos ne vise pas à des licenciements, mais à une formation des agents afin de les rendre plus performants, la baisse des effectifs s'opérant principalement par des départs en retraite. Pour rappel, depuis 2014, les effectifs municipaux n'ont pas baissé alors que des agents ont été mutés.

Par ailleurs, il note que 7 millions d'euros d'études sont inscrits au poste budgétaire n° 2831. Il demande si ce montant comprend les 5 millions d'euros d'études informatiques annoncées lors du DOB, à quoi correspondent ces études et si la dépense sera ponctuelle ou récurrente alors que le SIIM94 (Syndicat Intercommunal pour l'Informatique Municipal Val-de-Marne) a été démantelé à raison.

Il regrette que certaines décisions aient été prises « en catimini ». Un séminaire d'information et de réflexion lui aurait semblé nécessaire et aurait été gage de démocratie vis-à-vis de sujets importants engageant la Ville sur des décennies. Selon lui, une majorité ne doit pas créer d'impasse pour ses successeurs.

Le poste budgétaire n° 615221 relatif à l'entretien et aux réparations est d'autant plus important aux yeux de Monsieur AFFLATET qu'il doit permettre d'améliorer les économies d'énergie. Il peine donc à comprendre la réduction de ce poste.

À l'inverse, il constate que le poste budgétaire n° 625100 relatif voyages et déplacements « explose » en passant de 339 565 à 431 350 euros, soit + 25 % entre 2024 et 2025. Il s'interroge quant à une éventuelle inscription au budget des frais de campagne pour la prochaine élection municipale.

Monsieur AFFLATET ajoute que le poste budgétaire relatif à la médecine du travail et la pharmacie passe de 312 339 à 777 812 euros, soit + 150 %.

Monsieur LE MAIRE demande à Monsieur AFFLATET s'il a participé à la commission qui s'est tenue la semaine précédente. Pour mémoire, les commissions visent à apporter des réponses sur des points précis, ce qui est difficilement réalisable lors du Conseil municipal.

Monsieur AFFLATET répond avoir été présent lors de la réunion des présidents de groupe à laquelle un adjoint au Maire doit théoriquement être présent. Or, seule Madame DURAND était présente.

Monsieur LE MAIRE demande à nouveau à Monsieur AFFLATET s'il a participé à la commission. En effet, l'objectif de la réunion des présidents de groupe n'est pas le même. Les questions de fond sur les délibérations doivent être posées lors de la Commission afin que les services puissent y apporter une réponse.

Monsieur AFFLATET indique ne pas participer à l'ensemble des commissions. Pour autant, il fait savoir qu'il a transmis ses questions par écrit en amont du Conseil municipal, mais les réponses apportées ne le satisfont pas.

Concernant la sécurité et la Police municipale **Monsieur AFFLATET**, regrette une politique municipale « obscure et refusant les évidences » faute d'écouter les Vitriots et les Conseillers municipaux, ces derniers étant méprisés.

Monsieur AFFLATET constate que le budget 2025 présenté reflète parfaitement les évidences précitées. La Ville subit un désordre d'insécurité et de violence routière, de trafic de drogues, rixes, etc. Pour exemple, très récemment, un père de famille a été blessé au couteau et un jeune garçon a menacé son professeur dans une école primaire. Alors que les maires de toutes tendances se démènent pour assurer leur mission de sécurité et assumer leur obligation légale de police administrative et judiciaire grâce à des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance, la municipalité semble refuser les évidences. Depuis des années, une large majorité d'habitants payant des impôts réclame pourtant une réelle politique de sécurité.

Malheureusement, le budget 2025 ne présente rien de tangible en la matière. Le budget de la Police municipale démantelée en 2020 n'évolue pas et représente 2 % du budget de la Ville. En parallèle, 250 000 euros d'études sont prévus pour étudier une possible vidéoverbalisation à compter de 2027. Une telle installation serait très coûteuse pour un rendement très marginal en ne couvrant qu'une infime partie de la voie publique sans traiter les besoins de protection des personnes. En analysant les données de la Police municipale et des actions de verbalisation, une optimisation semble possible et permettrait rapidement de faire

respecter le Code de la route, de remettre de l'ordre sur la voie publique et d'apporter une plus grande sérénité par la présence d'agents.

Pour lui, Vitry-sur-Seine a besoin de retrouver des règles pour redevenir une ville accueillante, car l'arrivée du métro et de 25 000 nouveaux habitants amplifiera les besoins alors que le seuil de tolérance a été dépassé. Vitry-sur-Seine mérite un meilleur avenir avec des règles et une municipalité forte. Des solutions avec effet immédiat seraient à mettre en place telles qu'augmenter les recettes pour couvrir davantage le coût de la Police municipale qui est indispensable et permettre un retour à des effectifs opérationnels *a minima* à leur niveau de 2020.

Sur le poste budgétaire n° 1345, 800 000 euros de recettes d'amendes sont prévus pour 17 policiers municipaux, soit 6 verbalisations/jour/policier. Augmenter ce nombre et réorganiser le travail permettrait une meilleure ouverture des charges de la Police municipale. Le sujet de l'efficacité de la dépense publique est majeur. Par conséquent, il appelle à optimiser les forces en présence avant de lancer des études coûteuses. Pour conclure, il s'enquiert de l'effectif actuel et prévisionnel de la Police municipale ainsi que du budget de cette dernière. Outre la vidéoverbalisation, il demande si des locaux dignes d'une police municipale sont prévus et, le cas échéant, où, à quelle échéance et avec quel budget.

Concernant les associations, il reconnaît qu'elles permettent la création de liens entre Vitriots suivant leurs affinités, intérêts ou objectifs. S'il est nécessaire que la Commune participe à leur fonctionnement en les soutenant par des financements ou une association telle que le CCV, le Maire et la majorité doivent toutefois veiller au bon usage des sommes allouées par un contrôle réglementaire annuel des actions réalisées tout en respectant les orientations de chaque association. Les 4 millions d'euros distribués en subventions sont la propriété des Vitriots et le Maire en est uniquement comptable et garant du bon usage. Chaque année, conformément à la législation, des comptes rendus d'activité sont demandés par sondage. Or, comme chaque année, cette démarche semble être vécue comme une « inquisition » et l'obtention d'informations est toujours difficile, semblant « traumatisante » pour la majorité.

Monsieur LE MAIRE regrette un procès d'intention.

Pour **Monsieur AFFLATET**, il est normal de s'étonner de certaines subventions renouvelées d'année en année sans contrôle sur l'usage des deniers publics alors que l'objet de certaines associations s'éloigne d'un rôle fédérateur entre Vitriots. Il réitère donc les questions posées par le passé alors que tout semble fait pour que l'opposition ne dispose pas du temps matériel pour analyser correctement les documents fournis, certains dossiers pouvant rassembler plus de 300 pages. Pour le présent Conseil municipal, l'administration a refusé de lui adresser les informations *via* son adresse email personnelle. Il s'en étonne et s'interroge sur la gestion des adresses email des Conseillers municipaux.

Monsieur LE MAIRE note que l'intervention de Monsieur AFFLATET est relativement longue alors qu'il réclamait en début de séance que chaque délibération soit étudiée individuellement grâce à des interventions concises.

Monsieur AFFLATET rappelle qu'en fonction des montants, la loi oblige à voter nominativement les subventions aux associations. S'il ne souhaite pas discuter des subventions de 150 euros attribuées à des écoles, les subventions au-delà de 10 000 euros se doivent d'être justifiées devant les citoyens. Aussi, le groupe VAV s'étonne de reconductions quasi automatiques d'une année sur l'autre sans pour autant contrôler l'efficacité ou la pertinence des actions de certaines associations. Encore une fois, le total des subventions s'élevant à 4 millions d'euros, la création d'une commission paritaire d'attribution avait été demandée. Le groupe VAV refuse donc le vote groupé des subventions aux associations. L'enveloppe globale pourrait toutefois être votée et la répartition pourrait être reprise après contrôle et arbitrage lors d'un prochain Conseil municipal après réunion d'une commission *ad hoc*. Il réitère auprès de l'Administration sa demande d'information vis-à-vis de certaines associations.

Monsieur LE MAIRE regrette que Monsieur AFFLATET fasse traîner les débats alors qu'une commission organisée en amont du Conseil municipal permet de poser des questions précises à l'Administration et à solliciter des informations complémentaires. Pour lui, Monsieur AFFLATET dévoie le Conseil municipal.

Monsieur AFFLATET s'inscrit en faux. Il réitère des questions restées sans réponse.

Monsieur LE MAIRE affirme que des réponses ont été apportées. Les dossiers sont disponibles auprès de l'Administration.

Monsieur AFFLATET prend l'exemple de l'association Âges et vie qui compte 125 personnes pour 28 000 heures de services rendus à 131 Vitriots âgés et dépendants en 2024. Entre 2012 et 2014, l'association recevait 43 000 euros de subvention. Entre 2015 et 2020, cette subvention a été réduite à 21 500 euros et le budget 2025 prévoit une subvention de 22 600 euros. Il s'étonne de la situation alors que l'activité de cette association majeure augmente.

Monsieur LE MAIRE rappelle que l'association Âges et vie a un périmètre d'action départemental.

En conclusion, à titre de comparaison, **Monsieur AFFLATET** fait remarquer que l'association LOL'IDAYS en charge d'une épicerie solidaire suit un nombre inconnu de Vitriots, mais bénéficie d'une subvention 2 fois supérieure à celle d'Âges et vie. De son côté, le CCV a vu sa subvention passer de 446 000 euros en 2023 à 346 000 euros en 2025. Enfin, il mentionne l'Assoce Kipik, organisatrice de concerts payants. Outre le tapage nocturne, il s'enquiert avec ironie du service rendu aux Vitriots par cette association. En 2023 et 2024, l'Assoce Kipik a bénéficié d'une subvention de 50 000 euros qu'il est proposé de renouveler au budget 2025. Par ailleurs, cette association bénéficie de locaux initialement prévus pour l'organisation d'événements familiaux.

Monsieur LE MAIRE fait savoir que l'ensemble des dossiers de demande de subvention sont à la disposition des conseillers municipaux.

La liste des conseillers souhaitant prendre la parole étant conséquente, il appelle chacun à être concis.

Monsieur LECOMTE souligne la volonté gouvernementale de « détrousser les collectivités » et de s'attaquer à leur autonomie en vue de financer la militarisation de l'économie. Vitry-sur-Seine, à l'instar de la France, est touché par une crise sociale alarmante. Pour autant, la Ville est en mesure de proposer un budget de 251 millions d'euros, dont 111 sont dédiés aux dépenses de personnel. De son point de vue, il s'agit d'un budget de résistance, car la municipalité ne s'est pas résignée à l'horizon d'austérité qui lui est imposé.

La municipalité garantit à ses agents les meilleures conditions de travail possibles alors qu'ils sont très utiles au quotidien des Vitriots. Acter le budget proposé serait reconnaître leur travail et permettre à la Ville de garantir la qualité du service public, y compris par un déroulement de carrière, la poursuite des accords du Ségur de la santé, la prise en compte de l'augmentation du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance), la mise en œuvre de la prévoyance et la création des postes nécessaires au fonctionnement du nouveau groupe scolaire. Par ailleurs, un travail est mené avec les organisations syndicales quant à la revalorisation du régime indemnitaire. Cette mesure permettra une meilleure rémunération des agents que les primes dites « de pouvoir d'achat » proposées par le Gouvernement. En conclusion, il remercie l'ensemble des directions pour leur travail conséquent ayant permis d'établir le budget 2025 qu'il invite les Conseillers municipaux à adopter.

En écho aux propos introductifs de Madame TAILEBOIS, **Monsieur LECOMTE** rappelle que les collectivités locales réalisent 70 % de l'investissement public pour une dette équivalente à 0,8 % du PIB. A l'inverse, la dette de l'État a augmenté de 1 000 milliards d'euros depuis 2017. Les collectivités territoriales semblent donc être d'excellentes gestionnaires.

En réponse à l'intervention de Monsieur BOURDON, il le remercie d'avoir noté l'augmentation de l'enveloppe allouée à la rémunération du personnel municipal depuis 5 ans. La Ville recourt à des agents contractuels par dérogation, notamment en raison du faible taux de réussite aux concours et examens professionnels sur la grande couronne parisienne. Le recours à des vacataires répond à des difficultés organisationnelles. Pour autant, des efforts de déprécarisation ont été déployés et se poursuivent malgré les difficultés budgétaires. Il regrette le positionnement purement comptable de l'opposition de droite alors qu'une population en augmentation nécessiterait un nombre croissant de fonctionnaires.

Concernant le chapitre n° 6475, il semble que Monsieur AFFLATET n'ait pas pris connaissance du document actualisé avec correction d'une erreur. La prestation de médecine du travail fait l'objet d'un appel d'offres avec des tarifs légèrement réactualisés, mais pas en augmentation de 150 %.

Madame BERTHELOT estime nécessaire de sortir d'une forme de confusion alors que la ville de Vitry-sur-Seine est loin d'être à l'arrêt en matière de vie associative, de culture et de jeunesse. Il ne s'agit pas du propos du groupe VEM lorsqu'il alerte sur une nécessaire transparence, compréhension et vis-à-vis de diagnostics partagés. La crise sanitaire du COVID-19 a en effet démontré la générosité et la solidarité des Vitriots, ce qui ne doit pas être perdu de vue.

Il n'est pas question de critiquer ce que la Ville porte dans son histoire et le modèle qu'elle peut être en termes de diversité culturelle, d'ouverture et de possibilités. Les associations, indépendamment de leurs missions, sont mobilisées pour continuer à faire vivre ce modèle et leurs adhérents en témoignent. Bien que le groupe VEM ait indiqué ne pas voter le budget 2025 pour des raisons techniques, il est important de préciser que la solidarité est vivace à Vitry-sur-Seine et qu'il n'est pas question de la perdre.

Monsieur RAMAËL réfute tout désintérêt pour le patrimoine municipal existant, particulièrement les écoles. Outre les 8 millions d'euros consacrés à la construction du groupe scolaire Joséphine BAKER, 1,434 million d'euros sont investis dans les autres écoles de la Ville, notamment pour :

- la rénovation de la cour et des sanitaires ainsi qu'à la reprise des canalisations à l'école élémentaire Marcel Cachin ;

- la remise en peinture intégrale, la rénovation des plafonds et le renouvellement des luminaires du groupe scolaire Jean Moulin ;
- l'installation de faux plafonds à l'école élémentaire Jules Verne ;
- la rénovation de la toiture avec isolation thermique de l'école maternelle Blaise Pascal.

Des interventions d'entretien sont réalisées chaque année et se poursuivront en 2025 avec des travaux sur des écoles.

Il signale également à Monsieur AFFLATET que le détail des dépenses en informatiques est présenté en page 33 du rapport présenté. La modernisation et la sécurisation du réseau informatique de la Ville se poursuivent, avec une prise en charge des logiciels précédemment gérés par le SIIM94. Les investissements informatiques se poursuivront dans les années à venir, notamment pour une meilleure interconnectivité des bâtiments municipaux en vue d'une gestion centralisée pour une plus grande réactivité et sécurisation. Outre des rénovations structurelles, le budget 2025 prévoit également le renouvellement de 400 ordinateurs. Il se dit donc satisfait du budget proposé pour la DA (Direction de l'Architecture) et la DSIN (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique) alors qu'ils manquent de personnel. Il les remercie donc pour leur investissement.

S'agissant des ressources humaines, **Monsieur BEYSSI** note que la masse salariale de la Ville augmente de 1,63 % en raison de l'augmentation des cotisations, de l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de la hausse des cotisations à la CNRACL et de l'impact du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Néanmoins, ces augmentations sont de l'ordre de 4 %. Il s'étonne donc du delta constaté et s'interroge sur une éventuelle fragilisation de la situation des contractuels et vacataires.

Concernant le CTM (Centre Technique Municipal), l'absence de foncier disponible avait été utilisée comme argument pour expliquer l'impossibilité de déplacer les locaux. La réponse inquiète les agents comme les membres du groupe VR. En effet, la fin des travaux de la ligne 15 du métro et sa mise en service d'ici 2 ans auront un impact sur le CTM. Par conséquent, il demande si une suppression du CTM est envisagée.

Madame AMIMEUR remercie en préambule les agents ayant contribué à l'élaboration du budget primitif 2025. Elle constate l'importance renouvelée de l'éducation dans le budget proposé. S'agissant de l'éducation et des premiers pas vers la vie citoyenne, elle fait savoir que le vote du budget 2025 permettra de déployer des moyens pour l'aménagement du parvis du collège Josette et Maurice AUDIN, aboutissement d'un travail mené entre élèves et parties prenantes.

Pour **Madame LEFEBVRE**, l'année 2024 aura été riche en initiatives associatives sur la Ville malgré un contexte de crise systémique, de guerre, de misère sociale et de dérèglement majeur du climat. Un diagnostic de la vie associative avait été initié dès 2023 afin d'évaluer l'activité associative, les besoins de développement, l'offre de service de la Ville et son positionnement et l'organisation du service de la Vie associative. Ainsi, en 2024, le service de la Vie associative a été renforcé de 2 agents (1 cadre et 1 agent de catégorie C) passant à un effectif de 5 agents. Le recrutement de 2 agents de catégorie B supplémentaires est en cours pour disposer d'un service de 7 agents dédiés aux 450 associations vitriotes, dont 200 suivies quotidiennement en accompagnement, conseils, gestion, aide administrative, mise en œuvre des projets, demandes de subvention, recherche de subventions, événementiel, communication, contrôle et évaluation, etc.

Elle attire l'attention des Conseillers municipaux : les dossiers demandés sont systématiquement fournis et mis à disposition de la MVA (Maison de la Vie Associative). En 2024, 240 dossiers d'association avaient été demandés, soit un travail très conséquent, notamment en matière d'anonymisation. Or, à l'exception de Madame DEGOUVE, qu'elle remercie, personne ne s'est présenté pour consulter les dossiers demandés. De son point de vue, ceci constitue un manque de respect vis-à-vis du monde associatif et de l'Administration.

Le service de la Vie associative est l'interlocuteur privilégié des associations et travaille avec elles à la synergie des différents secteurs d'activités et initiatives sur la Ville, notamment sur les moments clés que sont La fête des lilas, le festival du film cubain qui prend une dimension nationale, le forum de rentrée réunissant plus de 120 associations, le festival du roman noir et social et le marché de Noël. Ce renforcement de la vie associative est un marqueur majeur de la politique municipale dans un contexte d'externalisation et de destruction des services publics à l'échelle nationale. En 2025, le total de subventions inscrit au budget primitif avoisine 3,8 millions d'euros pour 207 associations contre 197 en 2024. Cet effort constant vise à poursuivre la redynamisation des associations, notamment par la recherche de financements complémentaires dans le cadre de la Politique de la ville avec le BOP 147 (Budget Opérationnel de Programme n° 147).

En 2025, 141 projets ont été déposés, dont 127 portés par le tissu associatif et 14 par les services de la Ville. Néanmoins, l'enveloppe départementale reste inconnue à date. Des informations sont attendues mi-avril de la part du Préfet délégué à l'égalité des chances. Le nombre d'actions retenues et le montant du soutien dont elles bénéficieront ne peuvent donc pas être communiqués. En outre, la Ville poursuit la mise en œuvre d'une

coordination des centres sociaux associatifs et municipaux ainsi que des espaces de vie sociale sous l'égide de Madame GUENINE.

S'agissant des critères permettant l'attribution d'une subvention, **Madame LEFEBVRE** explique que la commission administrative étudie les bilans des associations, leurs projets et essaie de dégager une cohérence sur leurs budgets. Des critères définis existent pour les associations sportives, mais encore peu de critères pour les autres associations si ce n'est l'absence de thésaurisation, les besoins et l'existence d'autres modes de subvention. Elle ne se dit pas opposée à l'élaboration d'autres critères. Néanmoins, le service de la Vie associative étant en cours de renforcement, il ne sera pas en mesure d'établir un nouveau mode de fonctionnement et de définir des critères additionnels dans l'immédiat. Pour l'heure, l'objectif est d'accompagner au plus près les associations vis-à-vis de leurs bilans et de leurs projets.

Elle précise que les subventions doivent systématiquement faire l'objet d'une demande de la part des associations. Elle entend qu'une campagne de communication pourrait être organisée pour rappeler les temps forts aux associations.

Par ailleurs, il est rappelé que :

- la subvention de base s'établit à 150 euros dans le cadre d'une première demande, indépendamment de la nature du projet présenté ;
- 84 associations perçoivent une subvention allant de 150 à 930 euros ;
- 63 associations perçoivent une subvention allant de 1 000 à 5 300 euros ;
- 23 associations perçoivent une subvention allant de 6 000 à 22 600 euros ;
- 18 associations perçoivent une subvention allant de 23 000 à 123 000 euros ;
- 3 associations perçoivent une subvention de plus de 300 000 euros : 300 000 euros pour L'Exploradôme, 346 000 euros pour le CCV et 553 000 euros pour l'ESV (Entente Sportive Vitry-sur-Seine).

Le COS (Comité des Œuvres Sociales) de la Ville perçoit de son côté une subvention légèrement supérieure à 1 million d'euros.

Concernant le budget 2025, **Madame LEFEBVRE** signale des soutiens exceptionnels pour :

- l'association Livres en Lutttes qui reprend intégralement l'organisation du festival du roman noir et social. Un montant de 17 500 euros est prévu pour ce faire au regard des dépenses liées à l'édition 2024 ;
- SOS Méditerranée, association d'aide au sauvetage en mer des migrants. Après signature d'une convention et face aux drames se jouant en méditerranée, une subvention de 10 000 euros est prévue ;
- le musée de la Résistance. Elle s'étonne d'interrogations sur le sujet de la part d'une droite se réclamant gaullienne ;
- la maison Elsa TRIOLET-ARAGON suite à son appel aux dons après les inondations du 9 octobre 2024. Un don de 5 000 euros est proposé.

S'agissant du CCV, 50 000 euros de subvention sont réaffectés au service de la Vie associative pour son renforcement et son déploiement afin de répondre aux besoins de l'ensemble des associations dans le cadre de la remunicipalisation du service. Le bureau du CCV a été reçu à deux reprises pour l'informer des nouvelles modalités partenariales et les membres du Conseil d'administration en ont été informés. Au-delà d'une subvention de 346 000 euros au titre de l'année 2025, il est rappelé que 68 des 87 associations affiliées au CCV perçoivent une subvention de la Ville. Le CCV est également soutenu par des aides indirectes conséquentes : mise à disposition de locaux, de matériel et d'équipements socioculturels pour des événementiels, paiement de charges, de fluides, prise en charge de frais de gestion et de communication.

Elle attire l'attention du Conseil municipal sur l'état des comptes du CCV qui, en 2023, présentait un résultat négatif de 93 000 euros, ainsi que sur des difficultés de traitement et de suivi régulier de comptabilité sur deux exercices. La situation a été relevée par le comptable dans le dernier rapport financier qui faisait état d'un « manque de visibilité important » et a fait l'objet d'une mise en garde de la part du Commissaire aux comptes. Par ailleurs, le CCV dispose de 7 postes payés par la subvention de la Ville (6 postes permanents et 1 poste de stagiaire rémunéré). De facto, sur 346 000 euros, seuls 20 000 euros sont disponibles pour accompagner les associations.

Enfin, **Madame LEFEBVRE** souligne que les raisons du refus du CCV d'intégrer des associations souhaitant rejoindre le CCV restent obscures, tant pour les associations que la Ville. Ces problématiques de transparence et de démocratie devront impérativement être résolues par la nouvelle convention en cours d'élaboration et par une nouvelle gouvernance. Il reviendra aux associations adhérentes d'en décider afin de répondre au mieux aux exigences de la Ville et des associations elles-mêmes. En tout état de cause, l'objectif est de redonner au CCV la mission pour laquelle il a été créé. Un travail est mené en ce sens sans relâche et avec beaucoup de détermination.

Monsieur ATTAR se dit choqué par les propos tenus par Monsieur AFFLATET ce soir en réclamant plus de verbalisation, en contradiction avec son opposition à l'installation de caméras permettant de verbaliser les infractions routières.

Concernant le trafic de drogues, il rappelle que le Code de procédure pénale stipule qu'il ne relève pas de la responsabilité du Maire, mais de l'État, de la Justice et des services de Police. Pour mémoire, ces derniers ont été démantelés par la famille politique de Monsieur AFFLATET durant la présidence de Nicolas SARKOZY. À l'inverse, le dernier quinquennat sous l'égide de la gauche a significativement augmenté les effectifs de Police et de Gendarmerie.

Évoquant Monsieur CAPITANIO, Président du Conseil départemental, il note son absence d'implication vis-à-vis des questions de sécurité à Vitry-sur-Seine alors qu'un nouveau commissariat est réclamé de très longue date. De même, Madame PECRESSE ne s'est pas exprimée sur le sujet.

À l'inverse, Monsieur LE MAIRE, l'équipe municipale et la police municipale de Vitry-sur-Seine sont dans l'action. De son point de vue, jamais la police municipale n'a été aussi présente sur le terrain. Entre 2022 et 2024, les verbalisations sont passées de 22 à 33 000, soit 11 000 supplémentaires. Il ignore d'où Monsieur AFFLATET tire les chiffres qu'il énonçait.

Il appelle également Monsieur AFFLATET à ne pas être diffamant et à s'en tenir exclusivement aux faits. En effet, aucun jeune n'a molesté son professeur à Vitry-sur-Seine. Pour lui, diffuser de fausses informations participe au climat d'insécurité.

Concernant l'intervention de Monsieur AFFLATET demandant à protéger les Vitriots payant leurs impôts, il met en avant que la volonté municipale est de protéger tous les Vitriots, sans distinction de moyens. Il considère que les populations pauvres, vivant dans les quartiers prioritaires et les familles les plus démunies ont autant le droit à la sécurité que les autres, si ce n'est davantage. Il insiste sur le fait que les services de police, qu'elle soit municipale ou nationale, assurent la sécurité publique de tous les citoyens, indépendamment de leur race, leur origine, leur religion, leur revenu ou leurs orientations politiques.

Enfin, s'agissant d'une soi-disant opacité vis-à-vis de l'attribution de subventions aux associations et de certaines baisses, il rappelle que le Conseil départemental dirigé par la famille politique de Monsieur AFFLATET a supprimé ses subventions au Secours catholique et à la Croix-Rouge, et a supprimé le forfait de transports Améthyste pour les retraités.

Pour conclure, **Monsieur ATTAR** estime avoir répondu sur le fond. Sur la forme, il considère urgent que Monsieur AFFLATET fasse valoir ses droits à la retraite.

Applaudissements.

Monsieur KENNEDY considère que l'opposition ne doit pas être traitée avec mépris. Monsieur AFFLATET, en tant que conseiller municipal se doit d'être respecté au même titre que les élus de la majorité.

Monsieur LE MAIRE appelle au calme et à intervenir uniquement sur la délibération.

Pour **Monsieur KENNEDY**, viser à la fermeture du CCV pour le remplacer par un service municipal piloté par les élus est une erreur majeure.

Monsieur LE MAIRE estime qu'il s'agit d'un procès d'intention.

Monsieur KENNEDY le réfute. Il constate une dérive avec la diminution constante des moyens financiers, matériels et humains alloués. Il considère que le CCV mérite d'être conservé et consolidé, car il permet une liberté aux associations et aux initiatives associatives. L'existence du CCV n'est pas en opposition avec l'existence d'un service en charge de la vie associative.

Il se dit également inquiet pour l'avenir du centre social Balzac, outil pertinent pour la vie du quartier et de la Ville.

Monsieur LE MAIRE souligne que la Ville n'a pas diminué sa subvention au centre social Balzac.

Monsieur KENNEDY en convient. L'État a diminué son aide financière. Son propos vise à appeler à une vigilance particulière vis-à-vis du centre social Balzac compte tenu de la situation décrite.

Il se dit inquiet du discours de Madame LEFEBVRE discours qui, à son sens, va à l'encontre des traditions de Vitry-sur-Seine qui, depuis des décennies, veille au statut des associations et à leur liberté d'expression, d'organisation et d'initiative. Or, il est proposé une municipalisation de la structure qu'est le CCV afin d'encadrer la vie associative. Le groupe VR ne votera donc pas le budget primitif proposé qui, selon ses

termes, envoie la Ville dans le mur sur certains sujets, dont un point majeur de la vie démocratique cultivé de longue date.

Il reconnaît que les missions culturelles de la Ville sont une tradition. En tant que Maire, il a été élu délégué à la culture afin de montrer où se situaient les responsabilités dans le domaine de l'impulsion culturelle. Des axes forts culturels semblent devoir être établis, car il ne les voit pas. Il note des poursuites d'activités et des actions ponctuelles sans ligne claire en termes de volonté culturelle et d'expression de la culture au sein de la Ville.

Enfin, il suggère une meilleure maîtrise des débats en Conseil municipal pour éviter que les derniers intervenants soient limités dans leur temps de parole par rapport à ceux développant de longs arguments durant la première moitié de la séance.

Monsieur ATTAR rétorque qu'une proposition en ce sens avait été formulée en réunion des présidents de groupe, mais le groupe VR a refusé.

Revenant sur les subventions aux associations, **Madame DEGOUVE** mentionne le Collectif solidaire de Vitry (CSV), association d'aide alimentaire créée 5 ans en arrière, suivant 230 bénéficiaires, dont 82 enfants, et ayant reçu 26 000 euros de dons alimentaires en 2024. Cette association compte 50 bénévoles qui ont distribué chaque soir durant 3 mois des repas aux personnes expulsées du squat de la rue de Seine. Après une subvention minimale de 150 euros au titre de sa première demande, ce montant de subvention a été proposé au titre de l'année 2025. À titre de comparaison, l'association Vers l'avant bénéficie de 18 000 euros de subventions pour légèrement moins de bénéficiaires. Elle s'enquiert donc des critères justifiant un tel écart de subvention.

Monsieur LE MAIRE explique que l'aide alimentaire n'est pas une compétence de la municipalité.

Madame DEGOUVE demande à pouvoir s'exprimer sans être interrompue ou sans subir des conversations en fond sonore.

Elle s'étonne d'un deux poids, deux mesures et de l'absence de critères claires. Elle demande si le fait qu'un élu de l'opposition municipale soit membre du bureau de l'association Collectif solidaire de Vitry joue en sa défaveur.

Pour **Monsieur LE MAIRE**, il s'agit encore une fois d'un procès d'intention.

Madame DEGOUVE fait savoir que les citoyens s'interrogent, de même que les membres d'associations qui se trouvent dans la même situation. Son propos n'est pas de dire que certaines associations toucheraient trop de subventions, mais de s'interroger sur la différence de traitement entre associations intervenant dans un domaine similaire alors que des critères objectifs sont réclamés depuis 5 ans. Dans le même temps, l'argument utilisé par la municipalité est que le service Vie associative ne dispose que de 3 agents. Or, l'opposition indiquait être disponible pour participer à établir des critères objectifs à l'instar de ceux existant pour les associations sportives. Elle regrette que la position de la Ville sur le sujet n'ait pas évolué et que la majorité se moque des élus comme des bénévoles associatifs qui sont désormais démotivés.

Après une subvention de 150 euros la première année, des associations ayant proposé par la suite des dossiers très étayés n'ont pas vu leur subvention augmenter. À sa connaissance, outre le Collectif solidaire de Vitry, l'association Donnons, Aidons, Troquons dans le 94 se trouve également dans cette situation.

Monsieur LE MAIRE demande à Madame DEGOUVE si elle a participé à la commission afin de poser ces questions.

Madame DEGOUVE fait valoir que le diagnostic réalisé sur le monde associatif à Vitry-sur-Seine devait déboucher sur l'établissement de critères. Si elle reconnaît que les dossiers des associations sont mis à disposition en version physique, aux heures d'ouverture de la MVA, mais sans possibilité de réaliser des photocopies ou scanner les documents. Par le passé, des versions numériques avaient été fournies, ce qui simplifiait le travail.

Pour conclure, elle regrette un comportement manquant d'honnêteté vis-à-vis des citoyens et des bénévoles des associations. Les mêmes arguments étant utilisés depuis 5 ans, elle imagine qu'un changement de municipalité serait nécessaire pour faire bouger les lignes.

Madame BERTHELOT comprend des propos de Madame LEFEBVRE que des associations rencontreraient des difficultés pour adhérer au CCV. Elle se dit surprise en tant que membre de plusieurs associations, dont certaines adhérentes au CCV. En effet, le CCV propose un support de maillage et de travail du tissu associatif pour des missions diverses. De son point de vue, le CCV a toujours atteint ses objectifs, notamment culturels. Elle n'envisage pas de voir disparaître la dynamique proposée par le CCV. Elle demande des clarifications

tout en rappelant que les comptes 2023 du CCV avaient été validés par le Commissaire aux comptes. Les difficultés lui semblent donc dépassables.

Par ailleurs, elle partage les interrogations de Madame DEGOUVE sur les disparités de subventions entre associations. Des réponses et des perspectives doivent être apportées afin de sortir d'une situation qu'elle qualifie d'ornièrè.

En réponse à l'intervention de Monsieur KENNEDY, **Madame KONATÉ** fait savoir que la municipalité est également inquiète de la situation du Centre social Balzac (CSB) liée à un désengagement important de l'État. Un travail a été engagé avec Madame GUENINE pour y remédier alors que l'association œuvre à la cohésion sociale depuis de longues années. La Ville contribuera au financement du CSB en intervenant sur son fonctionnement et l'accompagnera dans la recherche de subventions auprès d'autres partenaires afin de poursuivre ses missions. Les bailleurs ont également pris attache auprès du CSB pour l'accompagner financièrement par l'intermédiaire d'une convention pour des actions spécifiques.

Le CCV est une association qui a également pour objet d'accompagner les associations culturelles dans leurs actions et leurs activités. Elle rappelle avoir fait partie du Conseil d'administration du CCV durant le précédent mandat alors qu'un audit était en cours sur les questions de fonctionnement. À plusieurs reprises, des associations ont interpellé sur les difficultés rencontrées et le CCV a travaillé à trouver des réponses. Pour autant, force est de constater que la situation reste compliquée.

Comme indiqué par Madame LEFEBVRE, le travail mené ne vise pas à supprimer le CCV dont la subvention dépasse 300 000 euros annuels. L'objectif est d'accompagner différemment les associations sur les critères d'attribution et les actions engagées. Le CCV n'est toutefois pas exempt de questionnements sur son fonctionnement. **Madame KONATÉ** se réjouit donc du travail engagé, car toutes les associations culturelles ont le droit de porter des propositions et d'être accompagnées dans leurs activités.

En conclusion, s'agissant de la culture, elle estime que les politiques culturelles portées par la Ville sont très claires. Elle remercie d'ailleurs Madame BERTHELOT pour son intervention malgré les désaccords du groupe VEM avec la majorité sur d'autres sujets. La Ville n'est pas à l'arrêt, en témoigne la vitalité de la vie associative et les actions menées qui sont la traduction du projet politique porté : des politiques culturelles en direction des plus jeunes, le développement du dispositif Graines de culture, les actions d'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) dans les écoles, le théâtre Jean-Vilar, l'art dans la rue, les actions culturelles et artistiques hors les murs, etc. La politique culturelle de la Ville vise à permettre l'accès à la culture au plus grand nombre. Elle invite les Conseillers municipaux qui se questionneraient sur l'état des politiques de la Ville à participer davantage aux actions menées. Ils pourront ainsi constater qu'elles s'inscrivent dans la poursuite et l'amélioration des politiques portées depuis des décennies à Vitry-sur-Seine.

Monsieur NJOH considère que Monsieur LE MAIRE, en tant que modérateur de l'instance, se doit de veiller à des échanges apaisés. S'il qualifie l'intervention de Monsieur ATTAR d'incident, il ne comprend toutefois pas la violence verbale dont il a fait preuve à l'encontre de Monsieur AFFLATET. Ce dernier a uniquement formulé des observations sur le fond de la délibération sans insulter quiconque. Il indique n'avoir jamais assisté à des propos d'une telle violence depuis qu'il est élu au Conseil municipal. Tous les Conseillers municipaux, qu'ils soient dans la majorité ou l'opposition, disposent d'une même légitimité issue du vote des Vitriots.

Monsieur LE MAIRE a souvenir d'échanges particulièrement véhéments entre Messieurs AUDOUBERT et BOURJAC ou Messieurs PERREUX et GIACOMO ayant conduit à des suspensions de séance du Conseil municipal. Il ne disconvient toutefois pas que le ton devrait être plus courtois entre les conseillers municipaux afin de laisser à chacun la possibilité de s'exprimer plus tranquillement.

S'il entend les propos de Monsieur BOURDON demandant à faire plus et faire mieux, il souligne la difficulté de devoir gérer un budget amputé de 1,3 million d'euros. Des choix précis ont dû être faits pour réussir à établir un budget primitif 2025 qui maintient néanmoins les subventions à la vie associative. Il s'agit d'un choix politique malgré des difficultés. À l'inverse, le Département a très fortement réduit ses subventions aux associations et cette tendance devrait se poursuivre. La municipalité fait le choix d'aller chercher des financements afin de poursuivre son investissement dans les services publics de la Ville, dans un objectif de solidarité et de vivre ensemble plutôt que de contribuer à une économie de guerre.

Contrairement aux propos tenus, la construction d'un nouveau groupe scolaire ne signifie pas une réduction des dépenses en faveur des autres écoles de la Ville. Le budget présenté est ventilé et, par exemple, certaines dépenses portant sur des écoles se retrouvent dans les lignes dédiées aux économies d'énergie ou à la création d'espaces verts.

Il se satisfait également que le budget primitif permette d'atteindre un solde de 1 573 arbres plantés sur la Ville d'ici fin 2025, soit au-delà de l'engagement de 1 000 arbres supplémentaires.

Pour lui, l'OIN (Opération d'Intérêt National) ne paralyse pas la Ville, au contraire, notamment par un montant de subvention historique. Il explique que le mécanisme en place permet à la Ville d'être remboursée de son investissement dans l'OIN lorsqu'il dépasse le montant annuel prévu, de 4,74 millions d'euros. En 2025, la Ville touchera ainsi 4 millions d'euros de subventions de la part de l'EPA ORSA à ce titre. Contrairement à ce qu'affirmait Monsieur TMIMI, l'OIN ne dégrève pas la capacité d'investissement de la Ville. Néanmoins, par prudence, le budget primitif 2025 envisage un emprunt qui sera sollicité si nécessaire. Outre les investissements liés à l'OIN, il rappelle que la Ville investit dans le logement social.

Monsieur LE MAIRE tient à rappeler certaines dépenses prouvant que la Ville n'est pas à l'arrêt :

- 8 millions d'euros pour la construction du groupe scolaire Joséphine BAKER ;
- 2,387 millions en investissements informatiques, dont des achats de logiciels ;
- 1,9 million d'euros pour la création du nouvel espace vert Les prairies du fort qui est accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ;
- 700 000 euros dédiés aux adaptations des bâtiments communaux, dont les écoles, au changement climatique ;
- 1,55 million d'euros en achat de matériels informatiques, dont le câblage des écoles ;
- 700 000 euros pour la réalisation de pistes cyclables ;
- 700 000 euros de dépenses en connectique et câblage informatique ;
- 371 000 euros de subvention à la SEMISE pour le logement social en centre-ville sur les quartiers Jaurès et Pierreval ;
- 350 000 euros en aménagements de cours paysagères ;
- 300 000 euros de subventions pour le CMS (Centre Municipal de Santé) ;
- 230 000 euros de travaux d'éclairage public (passage à l'usage de LED) ;
- 200 000 euros pour la création d'un nouveau square quartier Vilmorin.

Par ailleurs, la Ville accompagne toutes les politiques visant à aider les habitants et permettant de construire le vivre ensemble, ce dont les associations en font partie. Il entend les interventions relatives au CCV et à des associations qui seraient en difficulté. Une réflexion sera menée sur ce qu'il est possible à la Ville de faire, mais elle ne peut pas financer à elle seule des associations telles que Les restos du cœur ou le Secours populaire. *A contrario*, en 2025, la Ville participe à la vie de 210 des 300 associations de son territoire. Les associations sollicitant et/ou bénéficiant d'une subvention doivent voir leurs comptes contrôlés et la mise en œuvre de leurs actions vérifiée. Il s'agit du rôle du service de la Vie associative. Malheureusement, toutes les données nécessaires ne sont pas systématiquement fournies et il convient d'en disposer avant de soumettre une subvention au vote du Conseil municipal. Encore une fois, l'ensemble des dossiers sont à la disposition des élus qui le souhaiteraient.

La fourniture de l'ensemble des justificatifs est un préalable à l'établissement de critères, mais la Ville fait *a priori* confiance aux associations. Cependant, lorsque des rapports de commissaires aux comptes alertent sur des problèmes dans une association, la Ville, en tant qu'autorité publique, garante des deniers publics des Vitriots, se renseigne davantage. Il s'agit bien de ce qu'indiquait Madame LEFEBVRE sur un manque de transparence et de démocratie au sein du CCV. Il n'est pas normal que des associations doivent attendre plusieurs années et une intervention de la municipalité pour adhérer au CCV. De son point de vue, seule la direction actuelle du CCV souhaite sa fermeture. La Ville participe au Conseil d'administration du CCV et l'interroge systématiquement sur le calibrage de son action alors que le service de la Vie associative reprendra une partie de ses missions pour les mettre à disposition des 300 associations de la Ville. Pour rappel, seules 92 des 300 associations de Vitry-sur-Seine sont membres du CCV.

Monsieur LE MAIRE répète les propos tenus à l'occasion de conseils d'administration du CCV : la Ville ne souhaite pas fermer le CCV. Seule la direction du CCV a menacé de mettre la clé sous la porte si la subvention de 300 000 euros n'était pas renouvelée. Pour lui, dépenser 90 000 euros en personnel sans disposer de la trésorerie correspondante relève d'un problème de gestion et de responsabilité. Par ailleurs, s'engager dans un combat contre la municipalité en écrivant aux Conseillers municipaux est une décision politique de l'association. Pour 2025, le CCV disposera de 346 000 euros de subvention avec lesquels il lui reviendra de travailler. De nombreuses associations souhaitent travailler correctement et faire le service de la Vie associative et le CCV fonctionnent en bonne entente et non en étant en guerre perpétuelle en raison de la guerre politique décidée par la direction du CCV vis-à-vis de la municipalité. Il alerte donc les associations sur la nécessité de reprendre rapidement le contrôle du CCV pour éviter sa fermeture.

En réponse à l'intervention de Monsieur AFFLATET, il affirme que la Police municipale est efficace. Cette efficacité s'illustre par les plaintes permanentes des Vitriots recevant des amendes. Il déplore néanmoins la violence, y compris routière, qu'il qualifie de déplorable. Malheureusement, les petites villes sont également touchées par une société ultra-violente. De son point de vue, la lutte contre la violence passe par la solidarité, la fraternité, l'éducation et la construction d'un monde apaisé, contrecarrant les « discours racistes du ministre de l'Intérieur ». Il affirme qu'il existe des moyens de combattre la haine et la violence qui passent notamment par des politiques culturelles, d'éducation et de sport.

Réagissant aux propos de Monsieur TMIMI, il fait savoir que la Ville n'a jamais autant investi. Grâce à une recherche de subventions, les niveaux d'investissement sur la Ville, ancienne comme nouvelle, sont historiques. Il précise que les subventions perçues au titre des Ardoines participent aux investissements globaux.

Par ailleurs, le budget primitif 2025 auquel l'opposition annonce s'opposer prévoit la mise en œuvre d'un dialogue social avec les syndicats sur la question du RIFSEEP suite à la mobilisation vis-à-vis de la prime de pouvoir d'achat proposée par Emmanuel MACRON. Encore une fois, la majorité considère que les primes ponctuelles ne sont pas à favoriser. Elle a préféré inviter les syndicats à discuter afin de déterminer des modalités permettant aux agents de la Ville d'être mieux rémunérés dès l'été 2025, sous réserve qu'une nouvelle ponction de l'État dans les financements perçus par la Commune.

Enfin, s'agissant du CTM, il réfute qu'il ait à être déplacé d'ici 2 ans. Le projet ne peut toutefois pas avancer du côté de la ZAC Seine-Gare en l'absence d'école. La municipalité poursuit donc ses échanges avec l'État pour obtenir des financements. En parallèle, le projet de gare des Ardoines doit se poursuivre et l'emplacement actuel du CTM fait partie des terrains sur lesquels des discussions devront avoir lieu. Par conséquent, **Monsieur LE MAIRE** a demandé aux services d'étudier un déménagement du CTM. La commande politique n'est toutefois pas de réduire le nombre d'agents ou de supprimer le CTM. Encore une fois, la majorité est favorable aux services publics et aux régies. Un nouveau CTM serait bénéfique à la Ville si tant est qu'elle en trouve les moyens.

Il invite Madame TAILLEBOIS à conclure le débat.

Tout d'abord, **Madame TAILLEBOIS** s'inscrit en faux vis-à-vis des propos de Monsieur BOURDON selon lesquels chaque euro dépensé dépend de décisions politiques de la majorité municipale. En effet, une grande partie des dépenses est contrainte. Les dotations de l'État ne sont pas du fait de la Ville, mais le budget présenté se doit néanmoins d'être à l'équilibre. Les dépenses dépendent des recettes et les recettes dépendent des dépenses. Les dotations diminuant, la municipalité doit faire preuve d'imagination pour intégrer au budget la totalité des dépenses, notamment en personnel. Compte tenu de la volonté de maintenir les effectifs municipaux, la dynamique naturelle des dépenses est à l'augmentation, contrairement aux dotations de l'État, à l'exception de l'augmentation des bases de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Par ailleurs, le maintien de la Ville n'est pas « comprimable » en termes de coûts. Concernant un certain nombre de remarques sur des lignes budgétaires, elle invite les élus à faire preuve de précaution dans la mesure où les numéros de chapitres et de ligne budgétaire se répètent dans plusieurs budgets et pages différents. Prendre le montant d'une seule ligne ne suffit pas à connaître le budget total alloué. Pour exemple, la ligne budgétaire n° 6244 intervient à plusieurs endroits du budget. Comme l'indiquait Monsieur RAMAËL, le budget consacré au maintien et à la rénovation du bâti et des écoles n'est pas en réduction : outre la ligne mentionnant une dépense de 875 000 euros, une dépense de 700 000 euros est comprise dans une ligne portant sur les optimisations énergétiques et l'entretien des bâtiments.

Elle reconnaît que la lecture d'un budget est un exercice rébarbatif et extrêmement complexe. Les noms de chapitres peuvent se répéter et les lignes peuvent changer d'une année à l'autre en raison d'un rattachement comptable différent alors que la dépense reste identique. Elle avoue ne pas être en mesure de reconstituer entièrement la ligne budgétaire de la Ville relative aux dépenses de chauffage. Par conséquent, elle invite à nouveau à la prudence dans les analyses. Elle tient toutefois à rassurer l'ensemble des élus quant à l'entretien des écoles : il n'a pas été fait le choix de baisser les dépenses d'investissement pour l'entretien des écoles. Le maintien des bâtiments existants est absolument nécessaire à l'accueil des élèves, pour les écoles, et des Vitriots en général.

Sur le budget vert, elle rappelle que le projet de Loi de finances 2025 date de février 2025, non de novembre 2024. Il était donc impossible, par manque de temps, d'établir un budget vert, qui plus est selon une méthodologie fournie pour la première fois. Pour autant, elle refuse d'entendre que le budget proposé ne serait pas vert alors que 3,6 millions d'euros sont inscrits pour la mise en œuvre des Prairies du fort et 800 000 euros pour le plan vélo, qu'une cour paysagère est aménagée chaque année ou que 1,5 million est dépensé en optimisation énergétique et en adaptation au changement climatique. Ces 4 actions représentent plus de 20 % du budget d'investissement en équipements de la Ville.

Concernant la sécurité alimentaire, elle appelle à ne pas se tromper de débat. Le budget primitif de la Ville ne finance pas l'alimentaire, exception faite du budget annexe du SIDORESTO (Syndicat Intercommunal de coopération dans le domaine de la Restauration).

Elle réfute toute volonté de cacher le projet de vidéoverbalisation, son exposé liminaire ayant débuté par ce sujet. Le projet était assumé dans le débat d'orientation budgétaire et est assumé dans le budget primitif. Une consultation a été organisée. La participation des Vitriots aurait pu être plus large, mais elle n'est toutefois pas ridicule de son point de vue. La demande d'une vidéoverbalisation apparaissant régulièrement de la part d'habitants, elle ne s'étonne donc pas que plus de 80 % des participants se soient prononcés en faveur du

projet. Si le choix politique d'une majorité municipale n'avait pas été aussi clair qu'il l'a été en 2020, elle aurait pu entendre un questionnement sur un éventuel *quorum*.

Elle rappelle par ailleurs s'être toujours prononcée en faveur de budgets participatifs. Les services ont identifié un total de 130 000 euros de dépenses d'investissements dédiées à des décisions relevant directement des conseils de quartier. Il est évident que certains sujets n'ont pas été identifiés, notamment concernant des dépenses de voirie.

Les dépenses en informatique sont effectivement plus importantes en 2025 en raison de la sortie du SIIM 94 et d'investissements conséquents à réaliser pour compenser la dette technique de la Ville. Vitry-sur-Seine n'est toutefois pas la seule collectivité territoriale dans ce cas au regard de la rapidité d'évolution des technologies et face aux enjeux de cybersécurité, de protection des données et d'intelligence artificielle. Mettre à jour la Ville est nécessaire, mais coûteux. La fin du SIIM 94 accélère la dépense, mais il est impératif de maintenir la praticité des outils numériques communaux.

Enfin, sur la forme plutôt que sur le fond, elle a noté qu'il avait été question de séminaires d'information et de transparence. Or, pour mémoire, en début de mandat, elle avait proposé une réunion de l'ensemble des groupes afin d'explicitier les aspects budgétaires. Seule une partie des groupes y a participé et peu de questions ont été posées. *A contrario*, ces mêmes groupes sont intervenus de la même manière qu'ils l'ont fait ce soir et à l'occasion du vote de chaque budget primitif. Par conséquent, elle ne propose plus de séminaire d'information à destination de l'opposition parce que les lignes budgétaires continuent d'être confondues et que le débat prend, de son point de vue, systématiquement une tournure politique et non budgétaire.

Elle rappelle à toutes fins utiles que les commissions organisées en amont du Conseil municipal servent à poser des questions extrêmement précises. Ces commissions sont organisées le lundi à 19 heures et mobilisent les services qui sont présents en heures supplémentaires à leur journée de travail. Les réunions de présidents de groupe ont une vocation différente et elle ne s'y rendra pas pour s'exprimer sur des questions budgétaires. Toujours est-il que les élus ayant formulé des questions sur le budget primitif 2025 ont tous obtenu une réponse de la part des services. Que ces réponses ne leur conviennent pas est pour elle un autre sujet.

Pour conclure, elle remercie à nouveau les services de la Ville pour leur patience, leur bienveillance et leur mobilisation.

En complément, **Monsieur LE MAIRE** souligne que le budget primitif soumis au vote du Conseil municipal ne prévoit aucune augmentation d'impôt ou tarifaire pour les Vitriots. En comparaison d'autres villes, Vitry-sur-Seine a réussi à maintenir un taux d'imposition relativement faible alors que, sur 10 ans, l'État a récupéré près de 90 millions d'euros sur le budget de la Ville. Si tel n'avait pas été le cas, le budget 2025 aurait bénéficié de 16 millions d'euros supplémentaires. Sur la même période, la dette de l'Etat s'est accrue.

Considérant que les délibérations n° 3 et 4 ont fait l'objet de débats, il propose de les soumettre à des votes distincts.

3 – Approbation du budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget principal et les budgets annexes

Monsieur LE MAIRE propose de procéder à un vote section par section et chapitre par chapitre pour le budget principal. Il procède de manière identique pour les budgets annexes du centre médico-psycho pédagogique, de la restauration municipale, du centre municipal de santé et du cinéma municipal.

Budget principal – Section d'investissement (46 965 311 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;

17 contre (VR, VEM et VAV).

Section d'investissement en dépenses

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;

17 contre (VR, VEM et VAV).

Chapitres 20, 204, 21, 23, 26, 27, 45, 041, 10, 16 (hors compte 165), (dépenses) :

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;

17 contre (VR, VEM et VAV).

Section d'investissement en recettes

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;
17 contre (VR, VEM et VAV).

Chapitres 23, 45, 041, 13, 10, 16 (hors compte 165), 16 (compte 165), 024, 021, 040 (recettes)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;
17 contre (VR, VEM et VAV).

Budget principal – Section de fonctionnement (204 072 168 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;
17 contre (VR, VEM et VAV).

Section de fonctionnement en dépenses

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;
17 contre (VR, VEM et VAV).

Chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 68, 023, 042 (dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;
17 contre (VR, VEM et VAV).

Section de fonctionnement en recettes

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;
17 contre (VR, VEM et VAV).

Chapitres 013, 70, 73, 731, 74, 75, 77, 78 (recettes)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;
17 contre (VR, VEM et VAV).

Budget primitif 2025 (251 037 479 euros en recettes et dépenses)

Le budget primitif 2025 est adopté à la majorité des voix exprimées par :

31 pour (CRC, SC, EELV et Mme Salanon) ;
17 contre (VR, VEM et VAV).

Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique – Section de fonctionnement (2 336 347 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique – Section d'investissement (1 080 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global du centre médico-psychopédagogique (2 336 347 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe de la restauration municipale – Section de fonctionnement (8 985 654 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

42 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Salanon) ;
6 abstentions (VEM).

Budget annexe de la restauration municipale – Section d'investissement (14 000 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

42 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Salanon) ;
6 abstentions (VEM).

Budget annexe global de la restauration municipale (8 999 654 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
42 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Salanon) ;
6 abstentions (VEM).

Budget annexe du centre municipal de santé – Section de fonctionnement (4 884 715 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre municipal de santé – Section d'investissement (413 700 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe global du centre municipal de santé (5 298 415 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du cinéma municipal – Section de fonctionnement (1 179 932 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
47 pour (CRC, SC, EELV, VR, VEM, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabais et Mme Salanon) ;
1 contre (M. Afflatet).

Budget annexe du cinéma municipal – Section d'investissement (41 310 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
47 pour (CRC, SC, EELV, VR, VEM, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabais et Mme Salanon) ;
1 contre (M. Afflatet).

Budget annexe global du cinéma municipal (1 119 073 euros en recettes et dépenses)

La délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
44 pour (CRC, SC, EELV, VR, VEM, et Mme Salanon) ;
4 contre (VAV).

Monsieur LE MAIRE remercie les Conseillers municipaux.

4 – Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Monsieur LE MAIRE rappelle qu'une stabilité des taux est proposée et procède au vote.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

5 – Avis du Conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand-Orly Seine Bièvre arrêté

Monsieur LE MAIRE rappelle l'objet de la délibération, à savoir recueillir l'avis du Conseil municipal sur le plan local d'urbanisme intercommunal, la compétence relevant de l'EPT (Établissement Public Territorial). La ville a formulé des recommandations sur le sujet. Une commission avait été organisée afin que les Conseillers territoriaux puissent prendre connaissance de l'ensemble des avis formulés par la Ville.

Monsieur LADIRE rappelle au préalable que le plan local d'urbanisme intercommunal s'applique aux 24 communes composant l'EPT. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) constitue un socle politique autour duquel s'articulent les orientations de l'EPT en matière de mobilité, de logement et de développement économique. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'anticiper et adapter le développement du territoire et le PLUi vient réglementer les implantations, alignements sur les projets, limites séparatives de fonds de terrain, implantations entre les constructions sur une même unité foncière, les emprises au sol maximum, la part d'espaces verts, la hauteur des constructions, etc.

Les principaux changements proposés dans ce nouveau PLUi, qui reprend une grande part du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Ville, portent sur :

- les zonages pluviaux justement pour une meilleure gestion de l'eau ;
- les zonages entre les grands axes et les secteurs mixtes (zones UB) ;
- un PLUi se voulant plus protecteur des espaces verts et naturels (zones N), avec 22 hectares supplémentaires par rapport au PLU ;
- les arbres d'alignement (+ 13 arbres par rapport au PLU de Vitry-sur-Seine) et 137 arbres remarquables (+ 50 arbres par rapport au PLU de Vitry-sur-Seine) ;
- 21 hectares de cœurs d'îlots protégés, soit 6 194 m² de plus qu'au PLU de la Ville ;
- l'inscription de 1 nouvel espace boisé classé dans le domaine Chérioux ;
- des fixations d'espaces de pleine terre plus strictes notamment sur les réseaux souterrains qui seront autorisés ;
- des linéaires d'activités mixtes visant à accueillir de nouveaux commerces et d'empêcher la mutation en logements dans les ZAC gare-Ardoines et Seine-Gare ;
- l'interdiction des dark stores et des dark kitchens, sanctuarisés en dehors des zones industrielles ;
- l'obligation de créer une césure sur des espaces de front bâti de plus de 20 mètres.

La Ville a sollicité des ajustements précisés dans la délibération, dont certains ont pu être formulés à l'occasion de la commission.

En préambule, **Madame DEXAVARY** salue la qualité du travail des services ayant contribué à l'écriture du document. Le PLUi est censé régir la stratégie d'aménagement durable du territoire pour les années à venir en mettant en cohérence différents enjeux (habitat, environnement, mobilité, activité économique). Or, la présentation soumise au Conseil municipal acte clairement la poursuite de l'intensification urbaine déjà à l'œuvre à Vitry-sur-Seine en dépit des alertes et nombreuses études attestant l'accélération du dérèglement climatique sur les prochaines décennies et les conséquences irréversibles pour la planète. L'année 2024 a été la plus chaude de l'Histoire en dépassant la limite de + 1,5 degré. Les scientifiques sont unanimes sur le fait que chaque nouvelle année battra le record de l'année précédente et ne cessent d'alerter.

Pour le groupe VEM, le PLUi proposé n'est pas à la hauteur des exigences et des défis pour limiter les effets du réchauffement climatique au niveau de la Commune. Pour commencer, il demande donc une protection plus élevée des arbres adultes dont la destruction ne devrait être justifiée que par l'utilité publique. Les arbres adultes sont un bien inestimable et permettent une biodiversité constante. Elle s'enquiert du nombre d'arbres adultes abattus depuis le début de la mandature. De son point de vue, les 1 500 nouveaux arbres évoqués ne remplaceront pas la capacité d'absorption du CO₂ des vieux arbres.

Par ailleurs, l'OMS recommande que chaque habitant bénéficie de 10 m² d'espace vert à 10 minutes à pied de son domicile. Cette recommandation figure dans le PADD, mais seuls 55,51 % des Vitriots sont desservis par un espace vert et à plus de 10 minutes de leur domicile. La moyenne du territoire s'établit à 62,19 %. Selon le PLUi, le nord du territoire où se situe Vitry-sur-Seine est fortement carencé en espaces verts et est davantage touché par les îlots de chaleur, notamment en raison d'une densité d'espace bâti plus élevé. Pour rappel, la Ville compte 8 111 habitants/km² contre une moyenne de 6 690 sur le territoire.

La poursuite de constructions en zones inondables, polluées et/ou exposées aux nuisances sonores est entérinée alors que les conséquences du réchauffement climatique vont s'intensifier dans les années à venir, comme le mentionne le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). Le groupe VEM demande quand il sera pris conscience de l'urgence de la situation et de la nécessité de modifier l'approche municipale pour un « urbanisme apaisé, résilient et en réelle concertation avec les habitants ». De nombreux Vitriots réclament en effet l'arrêt de l'urbanisation intense et effrénée.

Enfin, le schéma de cohérence territoriale de la Métropole préconise 30 % de pleine terre dans les projets de construction, ce qui devrait figurer dans le PLUi. Or, selon les zones, la proposition est de 10 % de pleine terre, comme cela est le cas pour le projet des Ardoines. Dans certaines zones, le PLUi autorise ponctuellement l'absence de pleine terre alors que Vitry-sur-Seine compte 79,78 % d'espaces construits et artificialisés. Elle qualifie la situation de catastrophique alors que d'autres EPT s'engagent à hauteur de 35 % sur leur territoire. Elle appelle à s'en inspirer et se demande pourquoi la majorité municipale s'obstine dans un modèle d'urbanisation qui contribue à rendre la ville irrespirable, très dense, très sonore et polluée.

Le groupe VEM répète que l'adaptation au changement climatique doit passer par une urbanisation pensée et apaisée, non par une urbanisation à outrance telle que proposée. Par conséquent, face au cocktail de pollution, face à la carence en espaces verts, face aux nombreux îlots de chaleur, face à l'absence de volonté politique d'atténuer les effets du dérèglement climatique sur les Vitriots et la nature, et en cohérence avec les élus écologistes des 23 villes de l'EPT, le groupe VEM votera contre le PLUi proposé.

Elle précise que tous les chiffres mentionnés sont issus du PLUi du territoire.

Monsieur Khaled BEN-MOHAMED précise en préambule que ses remarques non exhaustives porteront sur le PLUi qui, par définition, a une vocation intercommunale.

Le PLUi est le seul outil juridique permettant de lutter contre l'imperméabilisation des sols, enjeu écologique important pour la lutte contre le dérèglement climatique et particulièrement les îlots de chaleur.

Sur les constructions dans les zones d'exposition au bruit, **Monsieur Khaled BEN-MOHAMED** note l'absence de prise en compte des normes de l'OMS dans le PLUi alors qu'il s'agit d'un objectif majeur de santé publique et que des villes du territoire sont voisines de l'aéroport d'Orly. Il rappelle avoir déposé un vœu en Conseil territorial afin que la position de celui-ci sur l'étude d'impact et le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport d'Orly aille dans le sens d'un plafonnement du trafic et du respect strict du couvre-feu, voire de son extension de 30 minutes pour un arrêt des mouvements d'avions à 23 heures. Il souligne que Monsieur BOURDON, isolé dans son groupe, avait d'ailleurs choisi de voter contre ce vœu malgré les enjeux écologiques soulevés.

Par ailleurs, le PLUi autorise un taux de pleine terre réduit, voire nul, dans certaines zones et villes, ce qu'il juge problématique. Les règles générales du PLUi proposent une part de 15 % minimum de pleine terre, sauf dans les zones d'activité industrielle (10 %). À Vitry-sur-Seine, exception faite de la ZAC Rouget-de-Lisle, les zones UP prévoient 40 % de pleine terre.

La carence en espaces verts dans certaines villes l'interroge, même s'il reconnaît que la création d'espaces verts en zone dense est très compliquée. De nombreuses villes de l'EPT comptent moins de 10 m² d'espaces verts par habitant contre plus de 15 m² à Vitry-sur-Seine.

Pour lui, les propositions formulées par la Ville et précisées en annexe du document vont dans le bon sens et permettent de poursuivre la concertation à Vitry-sur-Seine. À ce titre, il invite les citoyens et les élus à participer aux enquêtes publiques et à la concertation citoyennes prévues par la loi. Dans l'attente de cette phase de concertation, conformément à sa position en Conseil territorial, il s'abstiendra de voter la délibération.

Monsieur BOURDON considère que la délibération n° 6 portant sur l'artificialisation des sols est en lien avec le PLUi. Il réfute que les Vitriots bénéficient de 15 m² d'espaces verts par habitant. Le portail gouvernemental permettant de connaître la consommation de pleine terre démontre que 10,5 ha ont été remplacés par des constructions entre 2011 et 2021.

Monsieur LE MAIRE regrette que Monsieur BOURDON utilise uniquement les chiffres allant dans le sens de son propos. Il réaffirme que Vitry-sur-Seine est la ville du secteur comptant le plus d'espaces verts par habitant.

Pour **Monsieur BOURDON**, les chiffres sont objectifs. Il conteste le chiffre de 15 m² d'espaces verts par habitant. Le PLUi mentionne 10,7 m² contre 14 dans le PLU de 2013. Il remercie des maires visionnaires pour les 100 ha préservés du Parc des lilas. La construction du projet des Ardoines, avec 1 million de m², dont essentiellement des bureaux, ne va pas dans le sens d'une préservation des espaces verts. De son point de vue, les améliorations du PLUi évoquées et l'obligation de remplacer 1 arbre ancien coupé par 1 nouveau sont « risibles ».

Monsieur LE MAIRE tient à rassurer Monsieur BOURDON. Bien que le PLUi demande *a minima* de compenser la coupe de 1 arbre par la plantation de 1 nouveau, la Ville remplace tout arbre abattu par 2 nouveaux.

Monsieur BOURDON alerte sur le fait que la moyenne de 10 m²/habitant prend en compte les 100 ha du Parc des lilas. Il s'interroge donc sur la surface d'espaces verts réellement disponible dans chaque quartier de la Ville. Pour lui, des plantations sur 40 centimètres d'épaisseur dans un quartier en renouvellement urbain n'équivalent pas à de la pleine terre. Il rappelle la promesse de Monsieur LE MAIRE vis-à-vis d'une forêt urbaine en sortie de métro.

En conclusion, le refus des élus écologistes de voter le PLUi proposé démontre qu'il amène les villes du territoire dans le mur face à l'urgence climatique et sociale.

Monsieur LE MAIRE tient à préciser que le PLUi n'a pas été voté, ni le PLU de la Ville. Encore une fois, le PLUi établit les règles minimales applicables.

Monsieur LADIRE réfute toute ambition cachée de la part de la Ville. Il remercie les services pour leur vigilance et leur clairvoyance sur d'éventuelles problématiques liées au PLUi.

S'agissant du mode de calcul des surfaces, il rappelle à Monsieur BOURDON que la population vitriote s'établissait à 94 649 personnes en 2018 pour une surface de 790 852 m² de jardins familiaux et parcs ou jardins, 309 069 m² de berges et espaces de végétation arbusive ou herbacée et 379 664 m² d'espaces agricoles, soit une surface totale de 1,479 million de m². Le ratio est ainsi 15,63 m² d'espaces verts par

habitant.

Par ailleurs, la Ville a clairement affiché ses ambitions à végétaliser les abords de la gare et du centre-ville. Des éléments sont apportés dans le PLUi pour conserver cette intention forte en matière de développement durable. Les ajustements demandés par la Ville vis-à-vis du PLUi vont dans ce sens.

Monsieur LE MAIRE signale que le *quorum* n'est plus respecté. Toutefois, la présentation de la délibération ayant débuté en présence du *quorum*, elle pourra être valablement soumise au vote des Conseillers municipaux présents.

Il est d'avis que Monsieur BOURDON et lui seront toujours en désaccord sur certains sujets. Pour autant, la ville de Vitry-sur-Seine est située à 2 km de Paris et compte 8 000 demandeurs de logements. Les solutions proposées par le groupe VEM pour y remédier sont polluantes et antiécologiques tout en ne répondant pas aux besoins des habitants, notamment par un refus des constructions en hauteur.

Monsieur BOURDON souligne que près de 2 000 logements sont vacants sur la Commune.

Monsieur LE MAIRE souligne que 45 % de la zone sur laquelle la ZAC des Ardoines est construite, sont désartificialisés. La majorité municipale travaille à la désartificialisation de la Ville. Il affirme que Vitry-sur-Seine n'a jamais compté autant d'espaces verts que depuis les dernières élections municipales.

Encore une fois, le groupe VEM refuse les constructions en hauteur, ce qui implique moins de logements donc des loyers plus chers compte tenu des prix des logements et des coûts de construction. La position du groupe VEM implique donc la construction d'une ville pour les riches. À l'inverse, les constructions en hauteur permettent de proposer des loyers moins chers, donc du logement social.

Monsieur BOURDON s'étonne que Vitry-sur-Seine se limite à demander 40 % de logements sociaux dans les nouvelles constructions alors que d'autres communes en demandent 65.

Monsieur LE MAIRE explique que seul du logement privé pourrait être construit en vertu des conditions demandées par Monsieur BOURDON. Un logement social de 80 m² construit dans ces conditions coûterait 1 000 euros mensuels supplémentaires à son occupant. Par ailleurs, refuser les constructions en étage reporterait les populations franciliennes sur d'autres départements au risque de supprimer des terres cultivables. *In fine*, les propositions du groupe VEM amèneraient à bétonner la grande banlieue et à y éloigner les populations les plus pauvres.

Pour **Monsieur BOURDON**, la municipalité participe à la métropolisation du territoire.

Monsieur LE MAIRE considère que les positions de Monsieur BOURDON vont à l'encontre du logement social et participent au bétonnage de la grande banlieue.

Le PLUi proposé renforce les espaces verts de Vitry-sur-Seine et permet de continuer à désartificialiser la Ville. Contrairement à un « Vitry en mieux » qui coûte cher, il propose un Vitry accessible à tous les Vitriots.

Monsieur MONTAVA regrette d'assister au même débat chaque année sur les mêmes sujets.

Monsieur LE MAIRE l'invite à proposer des solutions alternatives.

Monsieur MONTAVA fait remarquer que, mathématiquement, 40 % de logements sociaux signifient que 60 % relèvent du secteur privé. Or, le groupe VEM n'a jamais indiqué y être favorable. Par ailleurs, la qualité du logement public doit être prise en compte et cette qualité ne doit pas se limiter à la construction, mais être étendue à la qualité de vie en dehors du logement.

En continuant les opérations de construction de logements privés, majoritairement, la ville de Vitry-sur-Seine devient une banlieue où l'on vient simplement dormir, ce qui aggrave encore les problèmes de déplacement, etc.

Interventions hors micro inaudibles.

Pour **Monsieur MONTAVA**, les constructions de nouveaux bureaux sont à éviter, de nombreuses surfaces disponibles sur la Commune restant désespérément vides.

Il rappelle une piste d'amélioration proposée par le groupe VEM qui serait de conditionner la construction de logements, majoritairement sociaux, à la création d'emplois. Lorsque des emplois commencent à arriver, la construction de logements peut être poursuivie, etc. Cette solution permettrait un trop grand décalage entre emplois et logements à Vitry-sur-Seine.

Monsieur LE MAIRE constate une convergence vis-à-vis d'un besoin en logements sociaux, mais des financements sont nécessaires pour ce faire. Néanmoins, les logements privés proposés à Vitry-sur-Seine sont moins chers qu'ailleurs dans la région, ce qui explique qu'ils se vendent, y compris à des Vitriots. Cela n'empêche pas une réflexion quant à des conditions d'accès sociales.

En 5 ans, 1 000 emplois ont été créés sur la Ville, soit plus que les 10 dernières années. Parallèlement, la dynamique de peuplement de la Ville s'est tassée. La solution proposée par le groupe VEM serait d'attendre l'arrivée d'emplois pour construire des logements alors que le pays connaît une crise économique. Dans l'intervalle, les Vitriots vivant à 4 dans un logement F2 n'auront qu'à attendre tranquillement. Pour mémoire, 500 personnes ont participé au dernier forum du logement organisé par la Ville. Il appelle donc à être réaliste sur les conséquences des positions de chacun. Il illustre son propos en indiquant que les actions ayant empêché l'extension de l'incinérateur font que les déchets sont désormais enfouis dans des départements voisins. Les solutions proposées par la municipalité visent à traiter les déchets de la Ville et à proposer des logements accessibles, tout en désimperméabilisant les sols.

Encore une fois, **Monsieur LE MAIRE** indique que le PLUi est un document intercommunal sur lequel la Ville a formulé des remarques en vue de l'améliorer. Son éventuelle adoption par le Conseil de territoire n'empêchera pas la Ville de faire preuve de meilleures pratiques.

En l'absence de demande de parole supplémentaire, il propose de procéder au vote sur l'avis de la Ville, non sur le PLUi.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
 20 pour (CRC et SC) ;
 6 contre (VEM) ;
 8 abstentions (EELV).

Monsieur LE MAIRE rappelle que le *quorum* n'est plus respecté. Les délibérations non traitées faute de quorum seront donc reportées à un prochain Conseil municipal.

7- Avis du conseil municipal relatif à l'avenant N° 7 au traité de concession de la ZAC Rouget de Lisle

La délibération n° 7 est reportée faute de quorum.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

9 – Avis du Conseil municipal sur le plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain arrêté

La délibération n° 9 est reportée faute de quorum.

10- Garantie communale accordée à la Semise pour l'opération Odette Nilès

La délibération n° 10 est reportée faute de quorum.

11 – Subvention communale demandée par la Semise pour le développement du logement social dans le cadre de l'opération Odette Nilès

La délibération n° 11 est reportée faute de quorum.

VŒUX

22 – Communes : halte au hold-up (Point CM du 11 décembre 2024 reporté)

Le vœu est retiré.

23 – Liberté d'expression menacée (Point CM du 11 décembre 2024 reporté)

Le vœu est retiré.

24 – Réforme du RSA, à rebours du principe de protection sociale et de solidarité (Point CM du 12 février 2025 reporté)

Le vœu est retiré.

25 – Pour la défense du droit à l’IVG !

Le vœu est reporté faute de quorum.

26 – La montée de la haine et de l’algérophobie

Le vœu est reporté faute de quorum.

27 – Pour le maintien de l’interdiction des couverts et de la vaisselle en plastique dans les cantines

Le vœu est reporté faute de quorum.

INFORMATIONS LÉGALES

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :

INFO 1	DC 2501 à DC2506 du 7 janvier, DC2507 du 8 janvier, DC2508 à DC2511 du 15 janvier, DC2512 à DC2515 du 16 janvier, DC2516 à DC2517 du 24 janvier, DC2518 du 7 février, DC2519 à DC2524 du 24 janvier, DC2525 du 29 janvier, DC2526 à DC2529 du 3 février 2025.	Tableau joint
---------------	---	---------------

Avant de lever la séance, **Monsieur LE MAIRE**, invite à nouveau les Conseillers municipaux présents à signer les documents budgétaires nécessaires auprès de l’Administration.

Enfin, il annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra le 21 mai 2025.

La séance est levée le jeudi 03 avril 2025 à 00 heure 30.

**Le secrétaire de séance
M. Ludovic LECOMTE**

**Le président
M. BELL-LLOCH**



L. Lecomte

